

## Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

L'établissement, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le présent rapport annuel relèvent de la direction de George Weston limitée, qui en assume la responsabilité. Outre le fait de devoir poser des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

La direction maintient un système de contrôles internes renforcés par les normes de conduite et de déontologie de la société et énoncées dans ses politiques écrites de façon à fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les vérificateurs internes, qui sont des employés de la société, examinent et évaluent les contrôles internes pour le compte de la direction, de concert avec les vérificateurs indépendants. Les états financiers consolidés ont été vérifiés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, et qui ont été nommés vérificateurs indépendants par vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs n'appartenant pas à la direction de la société, le Conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement des états financiers consolidés et du contrôle financier de l'exploitation. Le comité de vérification recommande les vérificateurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité de vérification tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la direction responsables des finances, les vérificateurs internes et les vérificateurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à la vérification et la communication de l'information financière. Les vérificateurs indépendants et les vérificateurs internes ont accès sans réserve au comité de vérification. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité de vérification en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Le président du Conseil et Président,



**W. Galen Weston**

Toronto, Canada

Le 11 mars 2005

Le chef de la direction financière,



**Richard P. Mavrinc**

## Rapport des vérificateurs indépendants

### Aux actionnaires de George Weston limitée :

Nous avons vérifié les bilans consolidés de George Weston limitée aux 31 décembre 2004 et 2003 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2004 et 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

*KPMG S.R.L. / SENC.R.L.*

Toronto, Canada

Le 11 mars 2005

## États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2004	2003 retraités (voir note 1)
<b>Chiffre d'affaires</b>	29 798 \$	29 021 \$
Charges d'exploitation		
Coût des marchandises vendues, frais de vente et d'administration	27 260	26 588
Amortissement	620	537
Charges de restructuration et autres charges (note 2)	136	64
	28 016	27 189
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	1 782	1 832
Intérêts débiteurs et autres charges de financement (note 3)	438	266
<b>Bénéfice provenant d'activités poursuivies avant l'élément suivant :</b>	1 344	1 566
Impôts sur les bénéfices (note 5)	368	435
	976	1 131
Part des actionnaires sans contrôle	370	324
<b>Bénéfice net provenant d'activités poursuivies</b>	606	807
Activités abandonnées (note 7)	(178)	(15)
<b>Bénéfice net</b>	428 \$	792 \$
<b>Bénéfice net (perte) par action ordinaire – De base (en dollars)</b>		
Activités poursuivies (note 6)	4,49 \$	5,91 \$
Activités abandonnées	(1,38)\$	(0,11)\$
Bénéfice net	3,11 \$	5,80 \$
<b>Bénéfice net (perte) par action ordinaire – Dilué (en dollars)</b>		
Activités poursuivies (note 6)	4,48 \$	5,89 \$
Activités abandonnées	(1,38)\$	(0,11)\$
Bénéfice net	3,10 \$	5,78 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

## États consolidés des bénéfices non répartis

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2004	2003
<b>Bénéfices non répartis au début de l'exercice</b>	4 046 \$	3 712 \$
Incidence de la mise en œuvre de nouvelles normes comptables (note 1)	(33)	(33)
<b>Bénéfices non répartis au début de la période (retraités)</b>	4 013 \$	3 679 \$
Bénéfice net	428	792
Prime au rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation (note 16)	(58)	(273)
Dividendes déclarés		
Par action ordinaire – 1,44 \$ (1,20 \$ en 2003)	(186)	(158)
Par action privilégiée – Série I – 1,45 \$ (1,45 \$ en 2003)	(13)	(13)
– Série II – 1,29 \$ (1,29 \$ en 2003)	(14)	(14)
<b>Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice</b>	4 170 \$	4 013 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

## Bilans consolidés

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2004	2003 retraités (note 1)
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Espèces et quasi-espèces (note 8)	1 008 \$	965 \$
Placements à court terme	388	545
Débiteurs (note 9)	920	861
Stocks	1 979	1 914
Impôts futurs (note 5)	175	186
Frais payés d'avance et autres actifs	48	50
Actifs d'exploitation destinés à la vente à court terme (note 7)	62	179
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>4 580</b>	<b>4 700</b>
Immobilisations (note 10)	8 256	7 665
Écarts d'acquisition et actifs incorporels (note 11)	3 456	3 518
Impôts futurs (note 5)	107	72
Autres actifs (note 12)	1 494	1 342
Actifs d'exploitation destinés à la vente à long terme (note 7)	11	89
<b>Total de l'actif</b>	<b>17 904 \$</b>	<b>17 386 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Dette bancaire	123 \$	108 \$
Effets commerciaux	840	696
Créditeurs et charges à payer	3 079	3 060
Impôts sur les bénéfices	91	181
Emprunts bancaires à court terme (note 14)	102	67
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 14)	222	307
Passifs d'exploitation destinés à la vente à court terme (note 7)	22	8
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>4 479</b>	<b>4 427</b>
Dette à long terme (note 14)	6 004	5 829
Impôts futurs (note 5)	282	244
Autres passifs (note 15)	693	656
Passifs d'exploitation destinés à la vente à long terme (note 7)		3
Part des actionnaires sans contrôle	2 066	1 797
<b>Total du passif</b>	<b>13 524</b>	<b>12 956</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions (note 16)	614	608
Bénéfices non répartis	4 170	4 013
Écart de conversion cumulatif des devises (note 19)	(404)	(191)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>4 380</b>	<b>4 430</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>17 904 \$</b>	<b>17 386 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil



**W. Galen Weston**  
Administrateur



**R. Donald Fullerton**  
Administrateur

## États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2004	2003 retraités (note 1)
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net provenant d'activités poursuivies avant la part des actionnaires sans contrôle	976 \$	1 131 \$
Amortissement	620	537
Charges de restructuration et autres charges (note 2)	136	64
Impôts futurs	(37)	90
Variation du fonds de roulement hors caisse	(201)	(483)
Autres	82	(45)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation des activités poursuivies</b>	<b>1 576</b>	<b>1 294</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations	(1 425)	(1 502)
Placements à court terme	136	(199)
Produit tiré de la résiliation d'instruments financiers dérivés (note 18)		338
Produit tiré de la vente d'immobilisations	118	88
Acquisition d'entreprise (note 4)	(46)	
Sommes à recevoir sur cartes de crédit, après titrisation (note 9)	(34)	(16)
Placements dans des franchises et autres sommes à recevoir	(25)	(47)
Autre	(59)	(29)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités poursuivies</b>	<b>(1 335)</b>	<b>(1 367)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Dette bancaire	21	63
Effets commerciaux	144	(19)
Emprunts bancaires à court terme (note 14) – émis	35	34
Dette à long terme (note 14) – émise	400	755
– remboursée	(305)	(103)
Capital-actions (note 16) – émis		1
– racheté	(59)	(275)
Capital-actions d'une filiale – émis (note 17)		2
– racheté (note 4)	(35)	(76)
Dividendes – aux actionnaires	(205)	(178)
– aux actionnaires sans contrôle	(80)	(63)
Autre	(3)	(3)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement des activités poursuivies</b>	<b>(87)</b>	<b>138</b>
Incidence des variations du taux de change sur les espèces et quasi-espèces (note 8)	(77)	(237)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités poursuivies	77	(172)
Flux de trésorerie affectés aux activités abandonnées (note 7)	(34)	(20)
Variation des espèces et quasi-espèces	43	(192)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	965	1 157
<b>Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice</b>	<b>1 008 \$</b>	<b>965 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2004

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

## 1. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de George Weston limitée (« Weston ») et ceux de ses filiales (appelées collectivement la « société ») en tenant compte de la part des actionnaires sans contrôle. La participation de Weston dans le capital-actions comportant droit de vote des filiales est de 100 %, sauf pour Les Compagnies Loblaw limitée (« Loblaw ») pour laquelle cette participation s'élève à 61,8 % (61,7 % en 2003).

### Exercice

La fin de l'exercice de la société est le 31 décembre. Le chiffre d'affaires et les activités connexes sont présentés selon un calendrier qui se termine le samedi le plus près du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société pour ce qui est du chiffre d'affaires et des activités connexes compte habituellement 52 semaines, mais peut comprendre 53 semaines tous les cinq ou six ans. Le chiffre d'affaires et les activités connexes de l'exercice terminé en 2004 s'échelonnaient sur 52 semaines, de sorte que cet exercice s'est terminé le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le chiffre d'affaires et les activités connexes s'échelonnaient sur 53 semaines pour l'exercice terminé en 2003, de sorte que cet exercice s'est terminé le 3 janvier 2004. Par conséquent, tout renvoi à la fin de l'exercice dans le présent rapport annuel aux actionnaires doit être lu sous réserve des énoncés précédents.

### Constatation des produits

Weston Foods constate les produits tirés des ventes au moment de la livraison des produits aux clients, après déduction des réductions pour escomptes et rabais. Le secteur de la distribution alimentaire constate les produits tirés des ventes au détail, déduction faite des retours de marchandise, conclues avec les clients des magasins détenus par Loblaw et les produits tirés des ventes conclues avec les clients des magasins franchisés et des magasins associés de Loblaw et avec des marchands indépendants, ainsi que les frais de service que ceux-ci versent à Loblaw au moment de la vente à ses clients.

### Bénéfice par action (« BPA »)

Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice. Le BPA dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions, ce qui suppose que toutes les options sur actions en cours, au prix d'exercice inférieur au cours du marché moyen, sont exercées et que le produit ainsi tiré de ces options sera utilisé pour le rachat d'actions ordinaires de Weston selon le cours moyen du marché pendant l'exercice.

### Espèces, quasi-espèces et dette bancaire

Les soldes d'encaisse que la société a la possibilité et l'intention de compenser servent à réduire la dette bancaire inscrite. Les quasi-espèces sont des placements très liquides échéant dans un délai de 90 jours ou moins.

### Placements à court terme

Les placements à court terme sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur à la cote, selon le moins élevé des deux, et se composent essentiellement de titres du gouvernement des États Unis, d'effets commerciaux et de dépôts bancaires.

### Sommes à recevoir sur cartes de crédit

La société, par l'entremise de la Banque le Choix du Président (« Banque PC »), filiale en propriété exclusive de Loblaw, détient des sommes à recevoir sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour créances douteuses. Les sommes à recevoir sur cartes de crédit, dont les paiements sont en souffrance depuis 180 jours selon les dispositions du contrat, ou dont le recouvrement est considéré comme improbable, sont complètement radiées. Les intérêts créditeurs sur les sommes à recevoir sur cartes de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont constatés dans le bénéfice d'exploitation.

### Provisions pour pertes sur créances

La Banque PC maintient un compte de provision générale pour créances douteuses probables à l'égard du risque global pour les pertes qui ne peuvent être déterminées individuellement. Cette provision est fondée sur l'analyse statistique du rendement antérieur, le niveau des provisions déjà établies et sur le jugement de la direction. La provision pour créances douteuses est déduite du solde des sommes à recevoir sur cartes de crédit. Le montant net de la provision pour créances douteuses est constaté dans le bénéfice d'exploitation.

### Titrisation

La Banque PC procède à la titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit par la vente d'une partie du total des droits dans ces sommes à recevoir à une fiducie indépendante et n'exerce aucun contrôle sur la gestion et l'administration de cette fiducie ni sur ses actifs. Lorsque la Banque PC vend des sommes à recevoir sur cartes de crédit dans le cadre d'une opération de titrisation, elle conserve des droits dans les sommes à recevoir titrisées, qui correspondent à un compte de réserve de caisse et au droit à des rentrées de fonds futures, après avoir tenu compte des obligations envers les investisseurs. Bien que la Banque PC demeure responsable de la gestion de toutes les sommes à recevoir sur cartes de crédit, elle ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour la gestion des sommes à recevoir sur cartes de crédit vendues à la fiducie. Tout gain ou toute perte sur la vente de ces sommes à recevoir dépend, en partie, de la valeur comptable antérieure des sommes

à recevoir visées par la titrisation, répartie entre les sommes à recevoir vendues et les droits conservés d'après leurs justes valeurs relatives à la date de la titrisation. Les justes valeurs sont déterminées à l'aide d'un modèle financier. Tout gain ou toute perte sur une vente est constaté dans le bénéfice d'exploitation au moment de la titrisation. La valeur comptable des droits conservés est évaluée périodiquement et si une baisse de valeur durable est déterminée, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur.

#### **Rabais de fournisseurs**

Au cours du troisième trimestre de 2004, la société a mis en œuvre l'abrégié 144 du Comité sur les problèmes nouveaux, « Comptabilisation par un client (y compris un revendeur) de certaines contreparties reçues d'un fournisseur » (« CPN-144 ») de manière rétroactive avec retraitement des chiffres de l'exercice précédent. Le CPN-144 stipule que la contrepartie en espèces reçue d'un fournisseur est présumée constituer une réduction des prix des produits ou des services du fournisseur et devrait, par conséquent, être décrite comme une réduction du coût des ventes et des stocks connexes lorsqu'elle sera constatée dans l'état des résultats et dans le bilan du client. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie constitue soit un paiement au titre de biens livrés ou de services fournis au fournisseur ou au titre de remboursements de frais de vente engagés pour promouvoir les produits du fournisseur, sous réserve de certaines conditions.

La société reçoit un rabais de certains de ses fournisseurs de qui elle achète les produits pour les revendre dans ses magasins. Ces rabais sont obtenus dans le cadre de diverses activités d'achat et de mise en marché, y compris dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des rabais sur achats de masse, d'escomptes sur achats, des frais de listage et des rabais d'exclusivité. À la suite de la mise en application du CPN-144, le moment de la comptabilisation de certains rabais de fournisseurs a changé. Au moment de l'application rétroactive des directives du CPN-144, la société a enregistré une baisse des bénéfices non répartis au début de l'exercice de 2003 de 24 \$ (déduction faite d'impôts futurs exigibles recouvrables de 11 \$ et de la part des actionnaires sans contrôle de 14 \$), une diminution des stocks de 32 \$ et une augmentation des créditeurs et charges à payer de 17 \$. La mise en application des directives du CPN-144 n'a pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net de l'exercice en cours ni sur celui de l'exercice précédent.

#### **Stocks (essentiellement des produits finis)**

Les stocks des magasins de détail sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, moins la marge bénéficiaire brute normale, selon le moins élevé des deux. Les autres stocks sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant est déterminé essentiellement selon la méthode de l'épuisement successif.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant, qui comprend les intérêts capitalisés. L'amortissement commence dès l'utilisation des actifs et est comptabilisé essentiellement selon la méthode de l'amortissement linéaire, de façon à amortir le prix coûtant de ces actifs sur leur durée de vie utile estimative. La durée de vie utile estimative varie de 10 à 40 ans dans le cas des bâtiments, de 10 ans pour les améliorations aux bâtiments et de 2 à 20 ans dans le cas du matériel et des agencements. Les bâtiments et les améliorations locatives sont amorties sur la durée de vie utile estimative du bien et sur la durée du contrat de location plus, le cas échéant, des options de renouvellement, pour un maximum de 10 ans, si cette durée est plus courte.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la société a mis en application le chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », norme publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »). Ce chapitre établit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables à la dépréciation d'actifs à long terme destinés à être utilisés. Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. La perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur. Par conséquent, la société soumet chaque année les actifs à long terme à un test de dépréciation. Les groupes d'actifs sont soumis à un test de dépréciation au plus bas niveau de regroupement, pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont, dans une large mesure, indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs à long terme de Weston, les actifs de fabrication sont regroupés par catégorie principale de production où les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des magasins de Loblaw, les flux de trésorerie nets des magasins sont regroupés par marché primaire où les flux de trésorerie sont, dans une large mesure, dépendants les uns des autres. Les marchés primaires sont des régions où Loblaw exploite un certain nombre de magasins de formats variés à proximité les uns des autres. S'il existe des indicateurs de dépréciation, comme des flux de trésorerie d'exploitation négatifs soutenus du groupe d'actifs respectif, une estimation des flux de trésorerie futurs non actualisés pour chacune des catégories principales de production de Weston, ou des magasins dans le cas de Loblaw, est établie et comparée à sa valeur comptable. Aux fins du test de dépréciation annuel des actifs des centres de distribution de Loblaw, les flux de trésorerie nets des centres de distribution sont regroupés avec les flux de trésorerie nets respectifs des magasins qu'ils desservent. Toute dépréciation dans le réseau de magasins de Loblaw desservi par un centre de distribution entraîne une dépréciation des actifs du centre de distribution. S'il est établi que les actifs de Weston ou de Loblaw ont subi une dépréciation, la perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. De plus, la société évalue la valeur comptable des actifs à long terme de Weston et de Loblaw lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable. Ces événements ou ces changements de situation comprennent l'engagement de fermer, de mettre hors service ou de transférer des actifs de fabrication de Weston et de fermer un magasin ou un centre de distribution de Loblaw ou de déménager ou de convertir un magasin de Loblaw si la valeur comptable des actifs est supérieure aux flux de trésorerie futurs prévus.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Cette norme a été appliquée de façon prospective pendant le premier trimestre de 2004. En 2004, la société a constaté des charges de dépréciation d'actifs (voir les notes 2 et 7).

Les actifs destinés à être sortis sont classés comme étant destinés à la vente et sont présentés séparément au bilan et ne sont plus soumis à une dépréciation. Les actifs destinés à la vente sont comptabilisés selon leur valeur comptable ou leur juste valeur, selon la moins élevée des deux. Une dévaluation est constatée dans le bénéfice d'exploitation ou, si le projet de sortie des actifs respecte les exigences inhérentes aux activités abandonnées, la dévaluation est constatée dans les activités abandonnées (voir la note 7).

### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la société a mis en application le chapitre 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », norme publiée par l'ICCA, qui définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux obligations juridiques liées aux coûts de la mise hors service d'immobilisations. Un passif au titre de la mise hors service d'immobilisations est constaté à sa juste valeur estimative au cours de la période pendant laquelle l'obligation juridique naît et un actif correspondant est capitalisé comme faisant partie de l'actif connexe et est amorti sur sa durée de vie utile estimative. Postérieurement à l'évaluation initiale de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, l'obligation est rajustée afin de tenir compte de l'écoulement du temps et des variations des coûts futurs estimatifs sous-jacents à l'obligation.

Par conséquent, la société a constaté un passif actualisé au titre des obligations qui émanent de dispositions de certains contrats de location portant sur des biens dont la location est terminée à la fin de la durée respective du contrat. De même, la société a constaté un passif actualisé au titre de la désaffectation et de l'assainissement environnemental conformément à la réglementation environnementale qui précise comment doit se faire la désaffectation ou l'assainissement de certains actifs. Cette norme a été appliquée rétroactivement avec retraitement des états financiers consolidés de l'exercice précédent. L'effet cumulatif de l'application de cette norme a été une baisse des bénéfices non répartis au début de l'exercice 2003 de 9 \$ (déduction faite d'impôts futurs recouvrables de 5 \$ et de la part des actionnaires sans contrôle de 1 \$), une augmentation des immobilisations de 3 \$ et une hausse de 17 \$ des autres passifs. L'incidence sur le bénéfice net pour chacun des exercices 2003 et 2004 a été minime.

### Charges reportées

Les coûts liés aux émissions de titres de créance liés à la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de la dette. Les autres charges reportées sont amorties sur la durée de vie utile estimative des actifs correspondants, jusqu'à un maximum de 15 ans.

### Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. Les autres actifs incorporels sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et leur valeur comptable est soumise à un test de dépréciation au moins une fois par année. Les actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. Les actifs incorporels dont la durée de vie est limitée sont amortis sur leur durée de vie utile estimative qui varie de 5 à 30 ans. Toute dépréciation de la valeur comptable des écarts d'acquisition ou des actifs incorporels est comptabilisée dans le bénéfice d'exploitation.

### Conversion des devises

#### i) Établissements étrangers autonomes

Les actifs et les passifs des établissements étrangers autonomes libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de chaque exercice. Les gains ou pertes de change qui en résultent sont constatés dans les capitaux propres, au poste « Écart de conversion cumulatif ». S'il y a une réduction du placement net de la société dans les établissements étrangers autonomes, le montant proportionnel de l'écart de conversion cumulatif est constaté dans le bénéfice d'exploitation. Les produits et charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de l'exercice.

#### ii) Établissements étrangers de Loblaw

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de chaque exercice. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes libellés en devises sont constatés dans le bénéfice d'exploitation. Les produits et charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens de l'exercice.

### Instruments dérivés

La société a recours à des accords d'instruments dérivés sous forme de swaps de devises, de swaps de taux d'intérêt, de swaps et contrats à terme d'actions et contrats à terme sur marchandises pour gérer les risques courants et prévus liés aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions ordinaires de Weston et de Loblaw et des prix des marchandises. La société a également conclu un contrat à terme d'électricité afin de réduire la volatilité des prix de l'électricité et de maintenir une partie des coûts d'électricité de la société en Ontario (Canada) à des taux se rapprochant de ceux en vigueur en 2001. La société n'a pas recours à des accords d'instruments dérivés pour des motifs de négociation ou de spéculation.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la société a mis en application la note d'orientation concernant la comptabilité 13 (« NOC-13 »), « Relations de couverture », publiée par l'ICCA. Cette note d'orientation porte sur l'identification, la désignation, la documentation et l'efficacité des relations de couverture aux fins de l'application de la comptabilité de couverture et fournit des directives relativement à la cessation de la comptabilité de couverture. Les instruments financiers dérivés non désignés comme faisant partie d'une relation de couverture conforme à la NOC-13 sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans les états consolidés des résultats conformément à l'abrégié CPN-128, « Comptabilisation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction (négociation) ou de spéculation ou à des fins autres que de couverture ».

Conformément aux exigences de la NOC-13, la société a officiellement identifié, désigné et documenté les relations de couverture qui suivent : des débetures échangeables 3 % de Weston comme couverture de la cession anticipée du placement dans Domtar Inc. (« Domtar »); les swaps de taux d'intérêt de Weston comme couverture de certains BMT; des swaps de devises et des swaps de taux d'intérêt utilisés comme couverture de flux de trésorerie pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt variables sur une partie de ses actifs libellés en dollars américains, principalement les quasi-espèces et les placements à court terme détenus par Loblaw; des swaps de taux d'intérêt de Loblaw comme couverture de flux de trésorerie à l'égard des taux d'intérêt variables des effets commerciaux; les contrats à terme sur marchandises comme couverture de flux de trésorerie à l'égard d'achats anticipés de marchandises; et un contrat à terme d'électricité comme couverture de flux de trésorerie à l'égard de la volatilité du prix de l'électricité pour la société en Ontario (Canada). Des tests d'efficacité sont également effectués pour évaluer l'efficacité des couvertures dès leur mise en vigueur et de manière rétrospective et prospective.

Les contrats de change à terme et les options sur devises constituent une couverture à l'égard d'engagements ou d'opérations prévues et les gains et les pertes réalisés sont compris dans le prix coûtant de l'élément couvert sous-jacent. Les gains et les pertes non réalisés sur les contrats de change à terme et les options sur devises ne sont pas comptabilisés.

Les swaps de devises constituent une couverture à l'égard des effets des fluctuations des taux de change sur le placement net libellé en dollars américains de la société dans les établissements étrangers autonomes, les redressements des taux de change réalisés et non réalisés sur les swaps de devises étant constatés dans les capitaux propres, au poste « Écart de conversion cumulatif ». En cas de réduction du placement net de la société dans les établissements étrangers autonomes, le montant proportionnel du redressement de l'écart de conversion cumulatif inhérent aux gains ou aux pertes découlant des swaps de devises est comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation. L'opération de change des paiements d'intérêt sur les swaps de devises de Weston est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs et autres charges de financement.

L'opération de change des paiements d'intérêt sur les swaps de taux d'intérêt est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs et dans les autres charges de financement, et les gains et les pertes non réalisés sur les swaps de taux d'intérêt désignés comme des relations de couverture conformes à la NOC-13, ne sont pas comptabilisés. Dès la cessation d'une relation de couverture, les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les swaps de taux d'intérêt sont constatés dans les intérêts débiteurs et autres charges de financement.

Les redressements des taux de change réalisés et non réalisés sur les swaps de devises de Loblaw sont compensés par les redressements des taux de change réalisés et non réalisés sur une partie de ses actifs libellés en dollars américains et sont comptabilisés dans le bénéfice d'exploitation. Les sommes à recevoir ou à payer cumulatives et non réalisées découlant des taux de change sont prises en compte dans les autres actifs ou dans les autres passifs, respectivement. L'opération de change des paiements d'intérêt sur les swaps de devises et les swaps de taux d'intérêt de Loblaw est comptabilisée selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs et autres charges de financement. Les gains ou les pertes non réalisés sur les swaps de taux d'intérêt, désignés des relations conformes à la NOC-13, ne sont pas comptabilisés.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la société a annulé toutes les relations de couverture qui n'étaient plus admissibles à la comptabilité de couverture aux termes de la NOC-13, à l'exception de l'accord de vente des contrats à terme de capitaux propres de Weston, visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw (« les actions sous-jacentes de Loblaw »), comme indiqué ci-après. Les instruments financiers dérivés compris dans les relations de couverture qui ont été constatés antérieurement selon la méthode de la comptabilité d'exercice ont été évalués à leur juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et la perte de la juste valeur qui en a résulté a été reportée et est amortie sur la durée initiale de la couverture, soit environ trois ans. L'incidence sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société a été minime. Les variations ultérieures de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés sont constatées dans les intérêts débiteurs et autres charges de financement.

À compter du troisième trimestre de 2004, la comptabilité de couverture n'est plus appliquée à l'accord de vente des contrats à terme de capitaux propres de Weston, visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw, en raison de la modification apportée en mars 2004 à l'abrégié CPN-56 « Obligations échangeables » (« CPN-56 »). Le CPN-56 a été modifié pour se conformer aux dispositions de la NOC-13 qui traitent des éléments auxquels ne peut s'appliquer la comptabilité de couverture, en annulant, à compter du premier trimestre commençant après le 1<sup>er</sup> juillet 2004, la possibilité d'utiliser la comptabilité de couverture si le placement d'une entité dans les actions sous-jacentes est consolidé ou est comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. En raison de l'adoption de cette modification du CPN-56 au troisième trimestre de 2004, Weston a constaté une charge hors caisse, qui était incluse dans les intérêts débiteurs et autres charges de financement consolidés, ce qui représente le rajustement de la juste valeur de l'accord de vente des contrats à terme de capitaux

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

propres de Weston, visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw, à partir du début du troisième trimestre. Le rajustement de la juste valeur fluctuera selon le cours des actions sous-jacentes de Loblaw et toute perte sera compensée par la constatation de tout gain à la vente future des 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw par Weston. Avant la modification du CPN-56, le rajustement de la juste valeur était reporté et constaté dans le bilan consolidé dans d'autres actifs et d'autres passifs. Conformément aux dispositions transitoires, le rajustement de la juste valeur hors caisse, à la date d'entrée en vigueur de la modification du CPN-56, de 125 \$, demeurera reporté et inclus dans les autres actifs au bilan consolidé, et sera constaté dans le bénéfice net dès l'échéance ou dès la résiliation de l'accord de vente des contrats à terme de capitaux propres.

Les gains et pertes sur le contrat à terme d'électricité désigné comme couverture d'une partie des coûts d'électricité sont constatés dans le bénéfice d'exploitation à mesure que les coûts réels d'électricité sont constatés.

Les contrats à terme de capitaux propres et les swaps sur actions sont utilisés pour gérer les risques liés aux fluctuations du cours des actions ordinaires de Weston et de Loblaw, ce qui a une incidence sur le coût de rémunération à base d'actions comptabilisé. Les redressements du cours du marché sur ces contrats à terme de capitaux propres et swaps sur actions sont constatés dans le bénéfice d'exploitation comme des gains ou des pertes et les gains ou les pertes cumulatifs et non réalisés sont constatés dans les autres actifs ou dans les autres passifs, respectivement. L'intérêt sur les contrats à terme de capitaux propres et les swaps sur actions est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice dans les intérêts débiteurs et autres charges de financement.

Les gains et les pertes non réalisés et réalisés sur les contrats à terme sur marchandises désignés comme couverture pour des achats futurs sont reportés dans les actifs à court terme ou les passifs à court terme et sont comptabilisés dans le coût des marchandises vendues au moment où l'inventaire provenant de la marchandise en cause est vendu.

### Impôts sur les bénéfices

La société utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. En vertu de cette méthode, les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures attribuables aux écarts entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existants dans les états financiers et leurs valeurs fiscales respectives. Les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, seront appliqués au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires devraient se résorber ou être réglés. L'incidence, sur les actifs d'impôts futurs et les passifs d'impôts futurs, d'une modification des taux d'imposition est comptabilisée dans la charge d'impôts quand la modification entre en vigueur ou est pratiquement en vigueur. Les actifs d'impôts futurs sont évalués et une provision pour moins-value, s'il y a lieu, est constatée au titre de tout actif d'impôts futurs s'il est plus probable qu'improbable que l'actif ne sera pas réalisé.

### Avantages sociaux futurs

Les coûts et les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes de retraite, qui prévoient des avantages complémentaires de retraite, d'invalidité de longue durée et des avantages postérieurs à l'emploi, sont constatés par régularisation, d'après des évaluations actuarielles, qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des prévisions les plus probables de la direction inhérentes au taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, au taux des augmentations salariales, à l'âge de la retraite et au taux de croissance prévue des coûts pour les soins de santé. Les évaluations actuarielles sont effectuées aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date d'évaluation.

Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la valeur marchande à la date d'évaluation. Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées en fonction des taux d'intérêt du marché en vigueur à la date d'évaluation, en supposant un portefeuille d'obligations de sociétés AA dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre des prestations constituées.

Le coût des modifications apportées aux régimes et l'excédent du gain actuariel net cumulé ou de la perte actuarielle nette cumulée sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice si ce montant est supérieur, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne prévue d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne prévue d'activité du groupe de salariés actifs couverts par les régimes de retraite à prestations déterminées varie de 6 à 17 ans, avec une moyenne pondérée de 12 ans, à la fin de l'exercice. La durée résiduelle moyenne prévue d'activité des salariés actifs couverts par les autres régimes d'avantages sociaux varie de 4 à 16 ans, avec une moyenne pondérée de 13 ans, à la fin de l'exercice.

Le coût des prestations de retraite aux termes des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite interentreprises est passé en charges à mesure que les cotisations sont versées.

L'actif ou le passif au titre des prestations constituées correspond à la différence cumulative entre le coût et les cotisations à la caisse des régimes et est comptabilisé dans les postes Créditeurs et charges à payer, Autres actifs et Autres passifs, dans les bilans consolidés. Le montant comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer correspond aux cotisations estimatives à la caisse des régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes pour l'exercice suivant.

En mars 2004, l'ICCA a publié des modifications au chapitre 3461 « Avantages sociaux futurs » afin de renforcer les exigences en matière de présentation de l'information se rapportant aux régimes de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. Le nouveau mode de présentation de l'information annuelle et intermédiaire entre en vigueur pour les exercices et les trimestres se terminant à partir du 30 juin 2004. Par conséquent, la société a mis en application les nouvelles directives concernant la présentation d'information intermédiaire supplémentaire au cours du deuxième trimestre de 2004 et l'information annuelle supplémentaire est présentée à la note 13.

#### Rémunération à base d'actions

Le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la société a adopté de manière anticipée, sur une base prospective, la norme modifiée publiée par l'ICCA relative aux rémunérations et autres paiements à base d'actions. La norme a été appliquée pour toutes les options sur actions dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires, lesquelles seront évaluées à la date d'attribution selon la méthode de la juste valeur et passées en charges au cours de la période d'acquisition des droits. Il n'y a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés par suite de l'application de cette norme.

La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération et un passif inhérent aux attributions d'options sur actions des employés, qui prévoient le règlement par l'émission d'actions ordinaires. Le coût de rémunération correspond à la juste valeur des options sur actions à la date de l'attribution établi selon le modèle de l'établissement du prix des options. À l'exercice de ce type d'options sur actions, la contrepartie versée par les employés et le rajustement au titre de la juste valeur sont crédités au capital-actions ordinaires. Chaque option sur actions qui a été attribuée avant 2003, dont le règlement sera effectué par l'émission d'actions ordinaires sera comptabilisée comme opération en capital et aucun coût de rémunération ne sera comptabilisé. La contrepartie versée par les employés à l'exercice de ce type d'options sur actions est créditée au capital-actions ordinaires.

La société constate dans le bénéfice d'exploitation un coût de rémunération et un passif inhérent aux attributions d'options sur actions aux employés, qui prévoient le règlement en espèces au gré de l'employé, et aux attributions de droits à la plus-value d'actions aux employés, qui prévoient le règlement en espèces, coût et passif qui sont calculés selon la méthode de la valeur intrinsèque. Selon la méthode de la valeur intrinsèque, le passif au titre de la rémunération à base d'actions correspond à l'excédent du cours des actions ordinaires sur le prix d'exercice des options sur actions. Une variation d'un exercice à l'autre du passif au titre de la rémunération à base d'actions est constatée dans le bénéfice d'exploitation.

Des membres externes au Conseil d'administration de Weston et à celui de Loblaw peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs avances sur salaire et leurs honoraires annuels sous forme d'unités d'actions différées. L'obligation au titre des unités d'actions différées est constatée selon la méthode de la valeur intrinsèque. La variation d'un exercice à l'autre de l'obligation au titre des unités d'actions différées est comptabilisée comme une charge de rémunération dans le bénéfice d'exploitation et comme un passif.

Weston et Loblaw maintiennent un régime d'actionnariat à l'intention de leurs employés qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de Weston et de Loblaw par le biais de retenues salariales régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. Weston et Loblaw versent au régime une cotisation supplémentaire équivalente à 15 % de la cotisation de chaque employé à son régime. À compter du 1<sup>er</sup> février 2005, Weston et Loblaw verseront chacune une cotisation supplémentaire équivalente à 25 % de la cotisation de chaque employé. Ces cotisations sont comptabilisées comme un coût de rémunération dans le bénéfice d'exploitation dès qu'elles sont versées.

#### Estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada exige que la direction fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, les connaissances optimales que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours et sur les activités que la société pourrait entreprendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Certaines estimations comme celles relatives à l'évaluation des stocks aux écarts d'acquisition, aux actifs incorporels à durée de vie indéfinie, aux impôts sur les bénéfices, aux avantages sociaux futurs, et à la dépréciation des immobilisations dépendent de jugements subjectifs ou complexes sur des questions pouvant être incertaines et les changements dans ces estimations pourraient toucher de manière substantielle les états financiers consolidés.

#### Information correspondante

Certaines informations correspondantes de l'exercice précédent ont été reclassées afin qu'elles soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours et ont été retraitées en raison de l'application rétroactive du chapitre 3110 et des directives du CPN-144 susmentionnée et de l'abandon des activités du secteur des pêches (voir la note 7).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 2. Charges de restructuration et autres charges

Sommaire des charges de restructuration et autres charges :

			2004	2003
	Weston Foods	Distribution alimentaire	Total	Total
Immobilisations	84 \$	16 \$	100 \$	45 \$
Charges de restructuration et autres coûts rattachés à des opérations de sortie	17		17	(6)
Actifs incorporels	18		18	
Programme de retraite anticipée volontaire		1	1	25
Charges de restructuration et autres charges	119 \$	17 \$	136 \$	64 \$

#### Immobilisations et autres coûts rattachés à des opérations de sortie

##### Weston Foods

La direction poursuit ses mesures de réduction des coûts afin d'assurer une structure d'exploitation économique. Certaines de ces mesures ont été entreprises et sont en cours ou sur le point d'être terminées alors que d'autres sont toujours en voie de planification. Chaque mesure sera entreprise au fur et à mesure que les plans seront menés à bien et approuvés. En 2004, d'importantes mesures ont été mises en œuvre, notamment la fermeture des installations de boulangerie à Northlake, Illinois, et à Buffalo, New York, la fermeture de son installation de produits de boulangerie surgelés à St-Louis, Missouri, et l'arrêt de la production de gaufres fraîches aux États-Unis de même que la fermeture de trois installations de boulangerie et d'un centre de distribution au Canada. À la suite de ces mesures et de divers autres projets visant l'impartition de la distribution et la réduction des frais généraux, Weston Foods a constaté des charges de restructuration de quelque 53 \$. Ces charges comprennent une dévaluation d'immobilisations de 36 \$, des indemnités de départ aux employés et d'autres coûts décaissés rattachés à des opérations de sortie de 17 \$. En outre, Weston Foods a constaté un amortissement accéléré de 2 \$ relativement à ces plans de restructuration approuvés. En 2004, environ 4 \$ ont été versés en indemnités de départ et d'autres coûts décaissés rattachés à des opérations de sortie ont été payés. Des actifs destinés à la vente de 11 \$ sont compris dans les immobilisations et constatés au bilan consolidé.

En 2004, les actifs de production utilisés dans la catégorie des pâtisseries fraîches de Weston Foods aux États-Unis, qui ont trait principalement aux produits vendus sous la marque *Entenmann's*, ont été soumis à un test de dépréciation à la suite de la chute importante de la rentabilité de cette catégorie en 2004. Les actifs de production évalués comprennent le terrain, les bâtiments, la machinerie et le matériel relatifs à trois installations de boulangerie de Weston Foods situées à Bayshore et Albany, New York, et à Carlisle, en Pennsylvanie. La rentabilité de la catégorie des pâtisseries fraîches de Weston Foods aux États-Unis demeure précaire et continue d'être perturbée par les facteurs suivants :

- changement d'habitudes de consommation et de préférences d'achat des consommateurs;
- structure de fabrication et de distribution à coûts fixes élevés;
- pressions constantes exercées sur les coûts pour ce qui est de la marchandise et des ressources humaines; et
- établissement difficile des prix des produits dans cette catégorie.

À la suite du test de dépréciation, il a été déterminé que la valeur comptable excédait les flux de trésorerie non actualisés estimatifs qui résulteraient vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs de production. Par conséquent, une charge de dépréciation hors caisse avant impôts de 48 \$ a été constatée au quatrième trimestre de 2004, laquelle correspond à l'excédent de la valeur comptable des actifs dépréciés sur leur juste valeur estimative. La juste valeur est déterminée à l'aide de valeurs d'expertise fondées sur les prix pour des actifs semblables. Les actifs dépréciés sont principalement reliés aux actifs de production détenus par l'installation de produits de boulangerie de Bayshore, New York.

Le secteur de Weston Foods a constaté dans son bénéfice d'exploitation de 2003 une charge nette de 35 \$ à la suite de la rationalisation des chaînes de production des produits de boulangerie frais aux États-Unis et de la fermeture de deux installations de produits de boulangerie au Canada. Cette charge comprend une dévaluation d'immobilisations de 41 \$ et des indemnités de départ de 14 \$ versées à des employés, annulées par une charge de 20 \$ qui a été comptabilisée lorsque certaines activités de restructuration ont pris fin pour des montants inférieurs à ceux comptabilisés précédemment dans les états financiers consolidés. Environ 2 \$ des indemnités de départ avaient été versés à la fin de 2003. La majeure partie des activités de restructuration entreprises en 2003 ont pris fin à la fin du troisième trimestre de 2004 et 9 \$ supplémentaires en indemnités de départ ont été versés à des employés en 2004.

Le 4 mars 2005, la société a annoncé un plan de restructuration des activités de biscuits exploitées par Weston Foods aux États-Unis. Ce plan prévoit la fermeture de deux installations de biscuits à Elizabeth, dans le New Jersey, et à Richmond, en Virginie, au cours des 12 à 18 prochains mois. Les emplois seront réduits graduellement dans les deux installations et la production sera en grande partie relocalisée dans une nouvelle installation en Virginie et dans une autre installation de Weston Foods déjà en exploitation située dans le Dakota du Sud. Une fois menée à terme, cette initiative permettra de baisser les coûts de fabrication annuels et renforcera la position concurrentielle de Weston Foods pour ce qui est de ses activités de biscuits aux États-Unis.

Suite à cette restructuration, Weston Foods prévoit constater certains coûts de sortie et de démarrage ponctuels d'environ 50 \$ au cours des 12 à 18 prochains mois, y compris les indemnités de départ et les prestations versées aux employés, les coûts associés à la relocalisation du matériel de production, à la formation et d'autres coûts liés à la mise en service des installations. De plus, Weston Foods s'attend à constater un amortissement accéléré des actifs actuellement utilisés d'environ 25 \$ au cours des 12 à 18 prochains mois.

#### Distribution alimentaire

Des charges de dépréciation d'immobilisations liées au secteur de la distribution alimentaire, qui s'élèvent à 16 \$ (4 \$ en 2003), ont été constatées dans les charges de restructuration et autres charges. En outre, un amortissement accéléré de 6 \$ a été comptabilisé dans l'amortissement. Ces charges sont principalement imputables à l'évaluation de la valeur comptable des immobilisations quand survient un changement de situation, notamment l'engagement de fermer, de déménager ou de convertir un magasin. La majeure partie des charges en 2004 sont attribuables au repositionnement du portefeuille de bannières en Ontario (Canada). Les justes valeurs ont été déterminées selon le cours du marché, des offres d'achat indépendantes, le cas échéant, ou les prix fixes pour des actifs semblables.

#### Actifs incorporels

En 2004, Weston Foods a effectué les tests de dépréciation annuels de ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie. Ces tests exigent que la direction fasse des estimations à l'égard du chiffre d'affaires, des taux finaux de croissance, des taux de redevance et des taux d'actualisation futurs prévus pour déterminer la juste valeur estimative des actifs incorporels et la comparer à leur valeur comptable. Dans le cadre du test de dépréciation annuel de la marque *Entenmann's*, la direction a réduit ses estimations précédentes du taux de redevance utilisé pour le calcul de la juste valeur estimative, étant donné que la rentabilité de la catégorie des pâtisseries fraîches de Weston Foods a considérablement baissé et demeure précaire en raison des facteurs susmentionnés. En conséquence, la société a constaté une perte de valeur hors caisse avant impôts de 18 \$ pour ramener la valeur comptable de la marque *Entenmann's* de Weston Foods à sa juste valeur estimative.

#### Programme de retraite anticipée volontaire

Dans le cadre de la convention collective des magasins *The Real Canadian Superstore* en Ontario (Canada) au sein de Loblaw, la société a imputé une charge de 25 \$ à son bénéfice d'exploitation au cours du quatrième trimestre de 2003 relativement à l'offre de retraite anticipée volontaire acceptée par certains employés des syndicats locaux 1000A et 1977 des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (« TUAC »). En 2004, une charge nette de 1 \$ a été constatée dans le bénéfice d'exploitation, ce qui représente un rajustement de la charge en 2003, déduction faite d'un montant additionnel inhérent à l'offre de retraite anticipée volontaire acceptée par certains employés du syndicat local 175 du TUAC. Environ 5 \$ de cette charge ont été payés à la fin de 2003 et 19 \$, en 2004. À la fin de 2004, il reste un paiement de 2 \$ à verser.

### 3. Intérêts débiteurs et autres charges de financement

	2004	2003 retraités (note 1)
Intérêts sur la dette à long terme	412 \$	397 \$
Intérêts sur les instruments financiers dérivés (note 18)	(28)	(84)
Autres charges de financement 1)	82	(20)
Intérêts nets à court terme	(7)	6
Montant capitalisé au titre des immobilisations	(21)	(33)
<b>Intérêts débiteurs et autres charges de financement</b>	<b>438 \$</b>	<b>266 \$</b>

- 1) Les autres charges de financement de 2004 comprennent des dépenses hors caisse de 101 \$ relativement au rajustement de la juste valeur de l'accord de vente des contrats à terme de capitaux propres de Weston, visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw, conclu en 2001 et venant à échéance en 2031. Cette charge hors caisse a été constatée de manière prospective dans les intérêts débiteurs et autres charges de financement pour la première fois au cours du troisième trimestre de 2004 à la suite de l'application de la modification du CPN-56 entrée en vigueur au début du troisième trimestre (voir la note 1). Le rajustement de la juste valeur est fondé sur les fluctuations de la valeur marchande des actions sous-jacentes de Loblaw et constitue un élément hors caisse qui sera éventuellement compensé par la constatation de tout gain à la vente des actions sous-jacentes de Loblaw par Weston. Avant la modification du CPN-56, le rajustement de la juste valeur était reporté et constaté dans le bilan aux postes Autres actifs et Autres passifs. Les autres charges de financement comprennent également un bénéfice de 19 \$ (20 \$ en 2003) relativement aux produits rattachés à l'accroissement des contrats à terme déduction faite des coûts rattachés à ces contrats dans le cadre des contrats à terme de Weston.

L'intérêt net versé en 2004 s'élève à 359 \$ (300 \$ en 2003).

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 4. Acquisitions d'entreprises

#### Weston Foods

Le 27 septembre 2004, Weston a acheté toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Boulangerie Gadoua Ltée (« Gadoua »), entreprise de boulangerie œuvrant au Québec (Canada) pour la somme de 59 \$, comprenant une contrepartie en espèces de 46 \$, l'émission d'actions ordinaires non émises de Weston pour la somme de 6 \$ et la prise en charge d'une dette de 7 \$, sous réserve de certains rajustements.

Cette acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Au cours du quatrième trimestre 2004, Weston a terminé l'analyse de la valeur de Gadoua et comptabilisé l'équation de regroupement, y compris un écart d'acquisition de 21 \$. Les résultats d'exploitation de Gadoua sont inclus dans les états financiers consolidés de la société depuis le 27 septembre 2004.

Les détails de l'équation de regroupement, y compris la contrepartie totale versée et les actifs nets acquis à leur juste valeur sont résumés ci-après :

	Au 27 sept. 2004
Actif à court terme	12 \$
Immobilisations	19
Actifs incorporels	27
Passif à court terme	(9)
Autres passifs	(3)
Dette à long terme	(7)
Impôts futurs	(8)
Actifs nets acquis	31
Écarts d'acquisition	21
	52
Moins la contrepartie hors caisse :	
Émission d'actions ordinaires de Weston	(6)
Contrepartie en espèces	46 \$

Au cours de 2003, Weston Foods a acquis une boulangerie spécialisée pour la somme de 6 \$, ce qui a donné lieu à un écart d'acquisition de 2 \$ enregistré par la société.

#### Distribution alimentaire

Le rachat par Loblaw de ses actions ordinaires est enregistré par la société à titre d'acquisition progressive de Loblaw. En 2004, Loblaw a racheté 576 100 de ses actions ordinaires (1 282 900 en 2003) pour la somme de 35 \$ (76 \$ en 2003) dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA »), ce qui a donné lieu à un écart d'acquisition de 16 \$ (34 \$ en 2003) enregistré par la société (voir la note 11).

En 2004, Westfair Foods Ltd. (« Westfair »), filiale de Loblaw, a racheté ses actions de catégorie A au prix de 350 dollars l'action, pour une contrepartie en espèces de 8 \$. Cette opération a été comptabilisée à titre d'acquisition progressive de Westfair, ce qui a donné lieu à la constatation d'un écart d'acquisition de 8 \$ par le secteur de la distribution alimentaire (voir la note 11).

Dans le cours normal de ses activités, Loblaw peut, de temps en temps, faire l'acquisition de magasins franchisés et les convertir en magasins détenus par la société. En 2004, Loblaw a acquis 5 magasins franchisés (15 magasins franchisés en 2003). Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, les résultats des entreprises acquises ayant été inclus dans les états financiers consolidés de la société à la date d'acquisition. La juste valeur des actifs nets acquis comprend des immobilisations d'une valeur symbolique (7 \$ en 2003), d'autres actifs, principalement des stocks, de 2 \$ (6 \$ en 2003) et des écarts d'acquisition de 6 \$ (8 \$ en 2003), pour une contrepartie en espèces de 6 \$ (11 \$ en 2003), déduction faite d'une somme de 2 \$ (10 \$ en 2003) à recevoir des magasins franchisés (voir la note 11).

## 5. Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif de la société figurant dans les états consolidés des résultats est comptabilisé à un taux inférieur au taux d'imposition de base prévu par la loi moyen pondéré fédéral et provincial canadien pour les raisons suivantes :

	2004	2003
Taux d'imposition de base prévu par la loi moyen pondéré fédéral et provincial canadien	35,1 %	36,7 %
Diminution nette résultant de ce qui suit :		
Bénéfices dans les compétences fiscales dont les taux d'imposition différent des taux prévus par la loi canadienne	(7,5)	(6,7)
Montants non imposables (y compris les gains/pertes en capital et les dividendes)	(0,6)	(1,1)
Impôt des grandes sociétés	0,8	0,5
Modifications en vigueur des taux d'imposition		0,4
Incidence de l'issue de certaines questions fiscales touchant un exercice précédent et autre	(0,4)	(2,0)
Taux d'imposition effectif	27,4 %	27,8 %

En 2004, Loblaw a constaté une réduction de 14 \$ de la charge d'impôts en raison de l'issue favorable de certaines questions fiscales touchant un exercice précédent. En 2003, Weston a constaté une réduction de 34 \$ de la charge d'impôts à la suite de l'issue favorable d'une question relative aux impôts sur les bénéfices, constatés antérieurement par Weston, et ayant trait à la vente en 1998 de l'entreprise des produits forestiers de Weston.

Les impôts sur les bénéfices nets versés en 2004 s'élèvent à 441 \$ (400 \$ en 2003).

En 2003, le gouvernement de l'Ontario a mis en vigueur à la fois l'annulation des réductions de 1,5 % de son taux d'imposition prévues pour chacun des exercices 2004, 2005 et 2006 et l'augmentation du taux d'imposition provincial qui est passé de 12,5 % en 2003 à 14 % en 2004. Les soldes des impôts futurs ont donc été redressés, ce qui a entraîné une charge d'impôts futurs de 7 \$ en 2003.

L'incidence sur les impôts sur les bénéfices des écarts temporaires qui ont donné lieu à une partie importante des actifs (passifs) d'impôts futurs se présente comme suit :

	2004	2003 retraités (note 1)
Créditeurs et charges à payer	184 \$	220 \$
Autres passifs	212	144
Report prospectif de pertes (expirant de 2005 à 2024)	169	156
Autre	32	43
Provisions pour moins-value	(54)	(97)
Immobilisations	(320)	(269)
Écarts d'acquisition	(56)	(44)
Actifs incorporels et autre	(167)	(139)
Actifs d'impôts futurs nets	– \$	14 \$
	2004	2003 retraités (note 1)
Présentés aux bilans consolidés comme suit :		
<b>Actifs d'impôts futurs</b>		
À court terme	175 \$	186 \$
À long terme	107	72
	282	258
<b>Passifs d'impôts futurs</b>	(282)	(244)
Actifs d'impôts futurs nets	– \$	14 \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 6. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire provenant des activités poursuivies

	2004	2003 retraités (note 1)
Bénéfice net provenant des activités poursuivies	606 \$	807 \$
Dividendes prescrits au titre des actions privilégiées	(27)	(27)
Bénéfice net provenant des activités poursuivies à la disposition des porteurs d'actions ordinaires	579 \$	780 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	128,9	131,9
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions (en millions) 1)	0,3	0,4
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	129,2	132,3
Bénéfice net de base par action ordinaire provenant des activités poursuivies (en dollars)	4,49 \$	5,91 \$
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions par action ordinaire (en dollars)	(0,01)	(0,02)
Bénéfice net dilué par action ordinaire provenant des activités poursuivies (en dollars)	4,48 \$	5,89 \$

1) 193 000 (204 000 en 2003) options sur actions au prix d'exercice de 100,00 \$ l'action ordinaire étaient en cours à la fin de 2004, mais elles n'ont pas été prises en compte dans le calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire provenant des activités poursuivies, étant donné que le prix d'exercice des options sur actions était supérieur au cours moyen du marché des actions ordinaires pour l'exercice.

### 7. Activités abandonnées

En 2004, Weston a vendu la totalité des activités de pêche au Chili pour une contrepartie en espèces de 20 \$, ce qui a donné lieu à une perte avant impôts de 9 \$.

En décembre 2004, la direction a approuvé un programme stratégique visant la vente du reste des activités du secteur de la pêche. Les résultats d'exploitation du secteur de la pêche sont compris au poste « activités abandonnées ». En outre, les actifs et les passifs relatifs au secteur de la pêche ont été constatés selon le prix coûtant ou la juste valeur moins les frais de vente, selon le moins élevé des deux, ce qui a donné lieu à une charge de dépréciation de 194 \$ (147 \$ après impôts) constatée dans les activités abandonnées; ces actifs et passifs sont classés comme étant destinés à la vente.

Certaines informations correspondantes des périodes précédentes ont été retraitées afin de présenter ce secteur en tant qu'activités abandonnées dans les états consolidés des résultats, en tant qu'actifs destinés à la vente et de passifs d'exploitation destinés à la vente dans les bilans consolidés et en tant que flux de trésorerie affectés aux activités abandonnées dans les états consolidés des flux de trésorerie.

Les résultats des activités abandonnées présentés dans les états consolidés des résultats correspondants sont les suivants :

	2004	2003
Chiffre d'affaires	164 \$	177 \$
Perte d'exploitation	29	20
Perte sur cession	9	
Charge de dépréciation	194	
Perte avant l'élément qui suit :	232	20
Recouvrement d'impôts sur les bénéfices	54	5
Perte découlant d'activités abandonnées	178 \$	15 \$

Les actifs destinés à la vente et les passifs correspondants à la fin de l'exercice s'établissaient comme suit :

	2004	2003
<b>Actifs d'exploitation à court terme destinés à la vente :</b>		
Débiteurs	20 \$	74 \$
Stocks	41	103
Frais payés d'avance et autres actifs	1	2
	<b>62 \$</b>	<b>179 \$</b>
<b>Actifs d'exploitation à long terme destinés à la vente :</b>		
Immobilisations	10 \$	47 \$
Écarts d'acquisition et actifs incorporels		24
Autres actifs	1	18
	<b>11 \$</b>	<b>89 \$</b>
<b>Passifs d'exploitation à court terme destinés à la vente :</b>		
Créditeurs et charges à payer	22 \$	8 \$
<b>Passifs d'exploitation à long terme destinés à la vente :</b>		
Dette à long terme		3 \$

Les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées s'établissaient comme suit :

	2004	2003
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	(39)\$	(11)\$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	7	(8)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(2)	(1)
Flux de trésorerie affectés aux activités abandonnées	(34)\$	(20)\$

## 8. Espèces, quasi-espèces et placements à court terme

À la fin de l'exercice, la société disposait de 1,4 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars en 2003) constitués d'espèces, de quasi-espèces et de placements à court terme détenus ou gérés par Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale en propriété exclusive de Loblaw à la Barbade. Les produits de 21 \$ (20 \$ en 2003) tirés des espèces, des quasi-espèces et des placements à court terme ont été comptabilisés dans les intérêts nets à court terme.

La société a constaté une perte de change non réalisée de 77 \$ (237 \$ en 2003) par suite de la conversion de ses espèces et quasi-espèces libellées en dollars américains. La portion de cette variation, qui a trait aux espèces et quasi-espèces libellées en dollars américains de Loblaw, s'élève à 45 \$ (175 \$ en 2003) et est compensée dans le bénéfice d'exploitation par le gain de change non réalisé sur les swaps de devises de Loblaw. Une somme à recevoir cumulative et non réalisée de 155 \$ (96 \$ en 2003) découlant du taux de change relative aux swaps de devises de Loblaw est constatée dans les autres actifs au bilan. La perte de change résiduelle de 32 \$ (62 \$ en 2003) a trait à la conversion des espèces et quasi-espèces détenues par les établissements étrangers autonomes de Weston, et elle est constatée dans les capitaux propres, au poste « Écart de conversion cumulatif ».

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 9. Sommes à recevoir sur cartes de crédit

Au cours de 2004, Loblaw, par l'intermédiaire de la Banque PC, a procédé à la titrisation de sommes à recevoir sur cartes de crédit de 227 \$ (202 \$ en 2003), donnant lieu à un gain (une perte en 2003) nominal net sur la vente initiale, compte tenu d'un passif de gestion de 1 \$ (2 \$ en 2003). Des passifs de gestion s'élevant à 11 \$ (9 \$ en 2003) ont été passés en charges au cours de l'exercice et la juste valeur à la fin de l'exercice des passifs de gestion constatés se chiffre à 7 \$ (6 \$ en 2003). Le recours de la fiducie à l'égard des actifs de la Banque PC se limite aux droits conservés de la Banque PC et est de plus appuyé par Loblaw par une lettre de crédit de soutien correspondant à 15 % du montant titrisé.

	2004	2003
Sommes à recevoir sur cartes de crédit	968 \$	711 \$
Montant titrisé	(785)	(558)
Sommes à recevoir sur cartes de crédit, montant net	183 \$	153 \$
Pertes sur créances, montant net	4 \$	9 \$

La perte sur créances nette de 4 \$ (9 \$ en 2003) comprend 23 \$ (22 \$ en 2003) de pertes sur créances nettes sur le total des sommes à recevoir sur cartes de crédit, moins des pertes sur créances de 19 \$ (13 \$ en 2003) liées aux sommes à recevoir sur cartes de crédit titrisées.

Le tableau qui suit présente les hypothèses économiques clés utilisées pour calculer les droits conservés à la date de la titrisation pour les titrisations réalisées en 2004. Le tableau indique également la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à une variation défavorable immédiate de 10 % et de 20 % de ces hypothèses économiques clés en 2004. L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations simultanées de plusieurs hypothèses clés. Des variations d'un facteur pourraient entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	2004	Variation des hypothèses	
		10 %	20 %
Valeur comptable des droits conservés	12 \$		
Taux de paiement (mensuel)	47,0 %		
Durée de vie moyenne pondérée (en années)	0,6		
Pertes prévues sur créances (annuellement)	3,0 %	(0,4) \$	(0,8) \$
Taux d'actualisation des flux de trésorerie résiduels (annuellement)	14,0 %	(1,6) \$	(3,3) \$

Les détails sur les rentrées de fonds tirées de la titrisation se ventilent comme suit :

	2004	2003
Produit tiré de nouvelles titrisations	227 \$	202 \$
Rentrées nettes de fonds tirées des droits conservés	83 \$	53 \$

### 10. Immobilisations

	2004			2003 retraités (note 1)		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Propriétés détenues aux fins d'aménagement	378 \$		378 \$	361 \$		361 \$
Propriétés en cours d'aménagement	290		290	320		320
Terrains	1 623		1 623	1 461		1 461
Bâtiments	4 443	863 \$	3 580	3 848	761 \$	3 087
Matériel et agencements	4 587	2 601	1 986	4 342	2 320	2 022
Bâtiments et améliorations locatives	688	296	392	684	282	402
Bâtiments et matériel loués en vertu de contrats de location-acquisition	12 009	3 760	8 249	11 016	3 363	7 653
	98	91	7	86	74	12
	12 107 \$	3 851 \$	8 256 \$	11 102 \$	3 437 \$	7 665 \$

## 11. Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Les variations de la valeur comptable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels s'établissent comme suit :

	2004		2003	
	Weston Foods	Distribution alimentaire	Total	retraités (note 1) Total
Écarts d'acquisition au début de l'exercice	1 269 \$	1 724 \$	2 993 \$	3 338 \$
Écarts d'acquisition acquis au cours de l'exercice	21	30	51	44
Redressement de la répartition du prix d'achat 1)				(125)
Incidence de la conversion des devises	(87)		(87)	(264)
Écarts d'acquisition à la fin de l'exercice	1 203	1 754	2 957	2 993
Marques de commerce et noms commerciaux 2)	482		482	523
Autres actifs incorporels	17		17	2
Écarts d'acquisition et actifs incorporels	1 702 \$	1 754 \$	3 456 \$	3 518 \$

- 1) Le redressement de la répartition du prix d'achat a trait à la contrepassation de certains éléments de passif au titre de la méthode de l'acquisition, qui ne sont plus requis, et à la comptabilisation des actifs d'impôts futurs relatifs à l'acquisition de George Weston Bakeries en 2001.
- 2) Le solde à la fin de l'exercice 2004 tient compte de l'acquisition des marques de commerce et des noms commerciaux *Gadoua* de 15 \$, de l'incidence négative de la charge de dépréciation des marques de commerce et des noms commerciaux de *Entenmann's* de 18 \$ et de l'incidence négative de la conversion des devises de 38 \$ (104 \$ en 2003).

Les actifs incorporels de Weston Foods se composent principalement de marques de commerce et de noms commerciaux, qui s'élèvent à 481 \$ (522 \$ en 2003), lesquels ont une durée de vie utile indéfinie, à l'exception des marques de commerce et des noms commerciaux *Gadoua* et, par conséquent, ne sont pas amortis. Les marques de commerce et les noms commerciaux *Gadoua* et les autres actifs incorporels sont amortis sur leur durée de vie utile estimative, allant de 5 à 30 ans.

Les écarts d'acquisition au titre des secteurs de Weston Foods et de la distribution alimentaire et les actifs incorporels de Weston Foods dont la durée de vie est indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel. Au cours du quatrième trimestre de 2004, la société a procédé aux tests de dépréciation annuel des écarts d'acquisition et des actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie et a déterminé qu'une charge de dépréciation de 18 \$ devait être imputée pour les marques de commerce et les noms commerciaux *Entenmann* (voir note 2).

## 12. Autres actifs

	2004	2003
		retraités (note 1)
Placement dans Domtar (note 14)	365 \$	367 \$
Placements dans des franchises et autres sommes à recevoir	329	322
Perte reportée sur la vente de contrats à terme de capitaux propres (note 18)	125	186
Actif au titre des prestations constituées (note 13)	232	183
Sommes à recevoir au titre de swaps de devises non réalisées (notes 8 et 18)	155	96
Sommes à recevoir au titre d'instruments dérivés de capitaux propres non réalisées (note 18)	120	93
Frais reportés et autres	168	95
	1 494 \$	1 342 \$

## 13. Avantages sociaux futurs

La société propose un certain nombre de régimes de retraite, qui comprennent des régimes de retraite enregistrés à prestations déterminées par capitalisation, des régimes complémentaires par capitalisation partielle offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Ses régimes de retraite à prestations déterminées sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière.

La société propose également d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi et un régime d'assurance invalidité de longue durée couvrant certains de ses employés. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont des régimes par capitalisation partielle essentiellement non contributifs qui prévoient des prestations d'assurance-maladie, d'assurance-vie et d'assurance de soins dentaires. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont offerts aux employés admissibles selon leur âge au moment de leur départ à la retraite tandis que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont offerts aux employés admissibles en congé d'invalidité de longue durée. Dans le cas de la majorité des régimes d'assurance-maladie à la retraite proposés aux récents et aux futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises qui offrent des prestations de retraite.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes ont été déterminés aux fins comptables en prenant le 30 septembre comme date d'évaluation.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite à prestations déterminées canadiens effectuée aux fins de la capitalisation (« évaluation de capitalisation ») a été établie au 31 décembre 2003. La société est tenue de présenter des évaluations de capitalisation canadiennes au moins une fois tous les trois ans; par conséquent, la prochaine évaluation de capitalisation est requise au 31 décembre 2006. La plus récente évaluation de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées américains a été établie au 1<sup>er</sup> janvier 2004. La société est tenue de présenter des évaluations de capitalisation américaines au moins une fois par année, par conséquent, la prochaine évaluation de capitalisation est requise au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le total des paiements au comptant versés par la société en 2004, constitués des cotisations versées aux régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation, aux régimes de retraite à cotisations déterminées, aux régimes de retraite interentreprises, les régimes d'assurance invalidité de longue durée ainsi que des prestations versées directement aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation partielle et autres régimes par capitalisation partielle, s'élève à 219 \$ (270 \$ en 2003).

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et autres régimes de la société, pris collectivement, se présentent comme suit :

	2004			2003		
	Régimes de retraite	Autres régimes 1)	Total	Régimes de retraite	Autres régimes 1)	Total
<b>Actifs des régimes</b>						
Juste valeur au début de l'exercice	1 224 \$	35 \$	1 259 \$	1 048 \$	27 \$	1 075 \$
Rendement réel des actifs des régimes	118	1	119	165	1	166
Cotisations de l'employeur	89	23	112	135	28	163
Cotisations volontaires des employés	4		4	4		4
Prestations versées	(91)	(20)	(111)	(81)	(21)	(102)
Autres, y compris l'incidence de la conversion des devises	(25)		(25)	(47)		(47)
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 319 \$	39 \$	1 358 \$	1 224 \$	35 \$	1 259 \$
<b>Obligations au titre des prestations constituées</b>						
Solde au début de l'exercice	1 509 \$	333 \$	1 842 \$	1 440 \$	330 \$	1 770 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	56	9	65	53	11	64
Intérêts débiteurs	95	20	115	93	19	112
Prestations versées	(91)	(20)	(111)	(81)	(21)	(102)
Perte actuarielle (gain actuariel)	33	(7)	26	84	75	159
Modifications des régimes		(11)	(11)	(4)	(54)	(58)
Autres, y compris l'incidence de la conversion des devises	(31)	(16)	(47)	(76)	(27)	(103)
Solde à la fin de l'exercice	1 571 \$	308 \$	1 879 \$	1 509 \$	333 \$	1 842 \$
<b>Déficit des actifs des régimes par rapport aux obligations au titre des régimes</b>						
Coût des modifications des régimes non amorti	10	(49)	(39)	10	(47)	(37)
Perte actuarielle nette non amortie	283	119	402	290	137	427
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	41 \$	(199) \$	(158) \$	15 \$	(208) \$	(193) \$
<b>Comptabilisé dans les bilans consolidés comme suit :</b>						
Créditeurs et charges à payer	(101) \$	(26) \$	(127) \$	(89) \$	(25) \$	(114) \$
Autres actifs (note 12)	193	39	232	154	29	183
Autres passifs (note 15)	(51)	(212)	(263)	(50)	(212)	(262)
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	41 \$	(199) \$	(158) \$	15 \$	(208) \$	(193) \$

1) Les autres régimes de retraite comprennent les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les régimes d'assurance invalidité de longue durée.

Les obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants à l'égard des régimes dont les obligations au titre des prestations constituées sont supérieures aux actifs des régimes :

	2004		2003	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
<b>Obligations au titre des prestations constituées</b>				
Régimes par capitalisation partielle	71 \$	274 \$	71 \$	302 \$
Régimes par capitalisation	1 435		1 375	
	1 506	274	1 446	302
Juste valeur des actifs du régime	1 253		1 159	
Déficit	253 \$	274 \$	287 \$	302 \$

La moyenne pondérée des principales hypothèses actuarielles annuelles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations constituées de la société à la date d'évaluation du 30 septembre et le coût net au titre des prestations déterminées de l'exercice était la suivante :

	2004		2003	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
<b>Obligations au titre des prestations constituées</b>				
Taux d'actualisation	6,2 %	6,1 %	6,3 %	6,1 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,5 %		3,5 %	
<b>Coût net au titre des prestations déterminées</b>				
Taux d'actualisation	6,3 %	6,1 %	6,6 %	6,4 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	8,0 %	4,5 %	8,0 %	5,0 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,5 %		3,6 %	

Le taux d'augmentation du coût des soins de santé de la société, principalement les coûts des médicaments, est évalué à 9,0 % (9,0 % en 2003) et est censé diminuer pour s'établir à 5,0 % en 2008 (évalué à 5,0 % en 2011 en 2003) et demeurer à ce niveau par la suite.

Au 30 septembre, les actifs des régimes de retraite détenus en fiducie étaient constitués des catégories d'actifs suivantes :

Catégorie d'actifs	Pourcentage des actifs des régimes			
	2004		2003	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Titres de participation	64 %		63 %	
Titres de créance	34 %	95 %	34 %	92 %
Espèces et quasi-espèces	2 %	5 %	3 %	8 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Les actifs des régimes de retraite comprennent des actions émises par Weston et par Loblaw, d'une juste valeur de 5 \$ et zéro, respectivement (5 \$ et 1 \$ en 2003, respectivement), au 30 septembre. Les actifs des autres régimes ne comprennent aucune action émise par Weston ou Loblaw.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le coût total net relatif aux régimes d'avantages sociaux et aux régimes de retraite interentreprises de la société se résume comme suit :

	2004		2003	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice,				
déduction faite de la cotisation des employés	52 \$	9 \$	49 \$	11 \$
Intérêts débiteurs au titre des obligations des régimes	95	20	93	19
Rendement réel des actifs des régimes	(118)	(1)	(165)	(1)
Perte actuarielle (gain actuariel)	33	(7)	84	75
Modifications des régimes		(11)	(4)	(54)
Coûts des prestations de retraite, avant le rajustement visant à constater la nature à long terme des coûts des prestations futures	62	10	57	50
Différence entre les coûts engagés durant l'exercice et les coûts constatés pour l'exercice, relativement :				
au rendement des actifs du régime,	20		84	
à la perte actuarielle (gain actuariel)	(22)	6	(68)	(76)
aux modifications des régimes	2	6	6	53
Coût net au titre des régimes à prestations déterminées	62	22	79	27
Coût au titre des régimes à cotisations déterminées	24		25	
Coût au titre du régime de retraite interentreprises	83		82	
Coût net des régimes	169 \$	22 \$	186 \$	27 \$

### Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau qui suit indique les hypothèses clés pour 2004 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des prestations constituées et sur le coût des prestations de retraite aux termes des régimes à prestations déterminées et autres régimes. Le tableau présente l'incidence sur les coûts des services rendus au cours de l'exercice et les intérêts débiteurs du taux d'actualisation et du taux d'augmentation du coût des soins de santé prévus par ces hypothèses.

L'analyse de sensibilité figurant dans le tableau est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chaque hypothèse clé ont été calculées séparément, sans tenir compte des variations des autres hypothèses clés. Les résultats réels pourraient entraîner des variations simultanées de plusieurs hypothèses clés. Des variations d'un facteur pourraient entraîner des variations d'autres facteurs, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses. Les gains et les pertes actuariels sont amortis conformément aux PCGR du Canada, ce qui réduit davantage la volatilité associée à ces variations.

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des prestations de retraite	Obligations au titre des prestations constituées	Coût des prestations de retraite
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes		8,0 %		4,5 %
Incidence : 1 % d'augmentation	s.o.	(12)\$	s.o.	- \$
1 % de diminution	s.o.	12 \$	s.o.	- \$
Taux d'actualisation	6,2 %	6,3 %	6,1 %	6,1 %
Incidence : 1 % d'augmentation	(208)\$	(14)\$	(33)\$	(2)
1 % de diminution	242 \$	15 \$	38 \$	3 \$
Taux de croissance prévu des coûts des soins de santé 1)			9,0 %	9,0 %
Incidence : 1 % d'augmentation	s.o.	s.o.	33 \$	6 \$
1 % de diminution	s.o.	s.o.	(29)\$	(5)\$

s.o. : Sans objet

1) Diminution graduelle jusqu'à 5,0 % jusqu'en 2008 pour s'établir à ce niveau par la suite.

## 14. Dette à long terme

	2004	2003 retraités (note 1)
<b>George Weston limitée</b>		
Débentures		
Série B, taux courant 3,23 %, encaissables sur demande i)	102 \$	67 \$
Série A, 7,45 %, échéant en 2004 iii)		200
Série A, 7,00 %, échéant en 2031 i)	466	466
Débentures échangeables, 3,00 %, échéant en 2023, remboursables au gré de la société en 2005 ii) v)		
Valeur comptable	503	569
Montant reporté	(130)	(195)
Billets		
5,25 %, échéant en 2006	200	200
5,90 %, échéant en 2009	250	250
6,45 %, échéant en 2011	300	300
5,05 %, échéant en 2014 iii)	200	
12,70 %, échéant en 2030		
Capital	150	150
Incidence du rachat du coupon	(120)	(118)
7,10 %, échéant en 2032	150	150
6,69 %, échéant en 2033	100	100
Autres éléments, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 7,12 %, échéant de 2005 à 2033	6	2
<b>Les Compagnies Loblaw limitée</b>		
Billets		
6,95 %, échéant en 2005 v)	200	200
6,00 %, échéant en 2008	390	390
5,75 %, échéant en 2009	125	125
7,10 %, échéant en 2010	300	300
6,50 %, échéant en 2011	350	350
5,40 %, échéant en 2013	200	200
6,00 %, échéant en 2014	100	100
7,10 %, échéant en 2016	300	300
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151
Incidence du rachat du coupon	(18)	(11)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035 iii)	200	
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Autres éléments, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 9,78 %, échéant de 2005 à 2043	43	43
<b>Provigo inc.</b>		
Débentures		
Série 1997, 6,35 %, échéant en 2004 iii)		100
Série 1996, 8,70 %, échéant en 2006	125	125
Autre iv)	5	9
<b>Total de la dette à long terme</b>	<b>6 328</b>	<b>6 203</b>
<b>Moins – tranche échéant à moins de un an</b>	<b>(222)</b>	<b>(307)</b>
– tranche encaissable sur demande	<b>(102)</b>	<b>(67)</b>
	<b>6 004 \$</b>	<b>5 829 \$</b>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme pour les cinq prochains exercices, selon l'échéance, à l'exception des débetures échangeables et des montants encaissables sur demande, est le suivant : 222 \$ en 2005, 328 \$ en 2006, 5 \$ en 2007, 392 \$ en 2008 et 378 \$ en 2009.

- i) En 2004, Weston a émis 35 \$ (34 \$ en 2003) de débetures série B à un taux d'intérêt moyen pondéré courant de 3,23 %, encaissables sur demande. Les débetures séries A, 7,00 % et B sont garanties par le nantissement de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw.
- ii) En 1998, Weston a vendu son entreprise de produits forestiers à Domtar pour un produit de 803 \$ se composant de 435 \$ en espèces et de 368 \$ en actions ordinaires de Domtar. Le placement en actions ordinaires de Domtar est compris dans les autres actifs. Weston a par la suite émis 375 \$ de débetures échangeables 3 % (« débetures »), échéant le 30 juin 2023. Chaque tranche de mille dollars du capital des débetures est échangeable au gré du porteur contre 95,2381 actions ordinaires de Domtar. Les débetures sont remboursables au gré de Weston après le 30 juin 2005. À la réception de l'avis de rachat par Weston ou dans les 30 jours qui précèdent la date d'échéance, le porteur peut échanger chaque tranche de mille dollars du capital contre 95,2381 actions ordinaires de Domtar plus les intérêts courus payables en espèces.

Au moment de l'échange ou du rachat de ces débetures, Weston peut s'acquitter de son obligation en remettant un montant en espèces équivalant au cours du marché des actions ordinaires de Domtar à ce moment, les actions ordinaires de Domtar, ou une combinaison des deux. À l'échéance, Weston peut, à son gré, remettre un montant en espèces, les actions ordinaires de Domtar, ou une combinaison des deux, correspondant au capital plus les intérêts courus.

La valeur comptable de ces débetures est fondée sur leur cours à la date de clôture de l'exercice. Par suite de l'émission de ces débetures par Weston, le placement dans Domtar est couvert, de sorte que l'écart entre la valeur comptable et le montant initial des débetures émises est constaté en tant que montant reporté jusqu'à l'échange, le rachat ou l'échéance. Aucun redressement correspondant de la valeur du placement n'est effectué.

- iii) En 2004, Weston a émis 200 \$ de BMT, portant intérêt à 5,05 % et échéant en 2014, et a remboursé ses 200 \$ de débetures de série A, 7,45 %. Loblaw a émis 200 \$ de BMT, portant intérêt à 6,15 % et échéant en 2035 et a remboursé ses 100 \$ de débetures de série 1997, à 6,35 %, de Provigo inc., arrivées à échéance.

- iv) Une somme autre de 5 \$ (9 \$ en 2003) représente la portion non amortie du redressement de la juste valeur des débetures de Provigo inc. Ce redressement a été comptabilisé dans le cadre de la répartition du prix d'achat de Provigo et calculé à l'aide de l'écart de crédit moyen de la société, applicable, à ce moment-là, à la durée de vie résiduelle des débetures de Provigo inc. Le redressement est amorti sur la période à courir jusqu'à l'échéance des débetures de Provigo inc.

- v) Postérieurement à la fin de l'exercice 2004, Loblaw a émis 300 \$ de BMT, portant intérêt à 5,90 %, échéant en 2036, et 200 \$ de BMT de Loblaw portant intérêt à 6,95 % sont arrivés à échéance et ont été remboursés. De plus, 53 \$ des débetures échangeables 3 % ont été échangées contre des actions ordinaires de Domtar. Une réduction correspondante du placement dans Domtar sera également comptabilisée.

### 15. Autres passifs

	2004	2003 retraités (note 1)
Passif au titre des prestations constituées (note 13)	263 \$	262 \$
Passif au titre des assurances	111	100
Passif au titre de la rémunération à base d'actions	92	103
Passif au titre des instruments dérivés de capitaux propres non réalisé (note 18)	118	113
Autre	109	78
	693 \$	656 \$

En 2004, la société a conclu deux opérations de cession-bail relativement à deux de ses entrepôts. Aux termes de ces opérations, le terrain, les bâtiments et les aménagements des bâtiments ont été vendus pour une contrepartie en espèces totale de 44 \$ et ont été repris à bail pour une durée initiale de 5 ans avec des options de renouvellement spécifiques allant jusqu'à 15 ans. Ces opérations de cession-bail sont comptabilisées comme des contrats de location-exploitation. Le gain de 14 \$ découlant de ces opérations a été reporté et est amorti sur la durée initiale des contrats de location.

## 16. Capital-actions

	2004	2003
Capital-actions ordinaires	126 \$	120 \$
Actions privilégiées, série I	228	228
Actions privilégiées, série II	260	260
	614 \$	608 \$

### Capital-actions ordinaires (autorisé – nombre illimité)

Les modifications dans les actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2004		2003	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaires	Nombre d'actions ordinaires	Capital-actions ordinaires
Émises et en circulation au début de l'exercice	129 433 442	120 \$	132 279 822	121 \$
Émises sur le capital autorisé 1)	67 337	7	18 812	1
Rachetées aux fins d'annulation	(587 200)	(1)	(2 865 192)	(2)
Émises et en circulation à la fin de l'exercice	128 913 579	126 \$	129 433 442	120 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	128 915 636		131 888 902	

- 1) Comprend une somme de 6 \$ en contrepartie de l'acquisition de Gadoua (voir la note 4) et de 1 \$ (1 \$ en 2003) pour l'exercice d'options sur actions (voir la note 17).

### Actions privilégiées, série I (autorisées – nombre illimité) (en dollars)

Weston a 9,4 millions d'actions privilégiées, série I, 5,80 % en circulation, lesquelles donnent au porteur le droit de recevoir un dividende en espèces privilégié cumulatif fixe de 1,45 \$ par action, par année. Weston peut, à son gré, racheter contre espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation comme suit :

À compter du 15 décembre 2006, au prix de 26,00 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2007, au prix de 25,75 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2008, au prix de 25,50 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2009, au prix de 25,25 \$ l'action

À compter du 15 décembre 2010, au prix de 25,00 \$ l'action

En tout temps après l'émission, Weston peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir, à leur gré, leurs actions privilégiées en une autre série d'actions privilégiées désignées par Weston à raison d'une action contre une autre action à la date établie par Weston.

### Actions privilégiées, série II (autorisées – nombre illimité) (en dollars)

Weston a 10,6 millions d'actions privilégiées, série II, 5,15 %, en circulation, lesquelles donnent au porteur le droit de recevoir un dividende en espèces privilégié cumulatif fixe de 1,2875 \$ par action, par année. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, Weston peut, à son gré, racheter contre espèces, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation au prix de 25,00 \$ l'action. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, ces actions privilégiées en circulation sont convertibles, au gré du porteur, selon le nombre d'actions ordinaires de Weston déterminé en divisant 25,00 \$, par 2,00 \$ ou 95 % du cours du marché des actions ordinaires de Weston à la date de leur conversion, selon le plus élevé des deux occurrences. En tout temps après l'émission, Weston peut, à son gré, accorder aux porteurs de ces actions privilégiées le droit de convertir, à leur gré, leurs actions privilégiées en une autre série d'actions privilégiées désignées par Weston à raison d'une action contre une autre action à la date établie par Weston.

### OPRCNA (en dollars)

En 2004, Weston a racheté pour annulation 587 200 (852 100 en 2003) de ses actions ordinaires pour la somme de 59 millions de dollars (83 millions de dollars en 2003). En outre, Weston a l'intention de renouveler son OPRCNA dans le but de racheter à la Bourse de Toronto jusqu'à 5 % de ses actions ordinaires en circulation ou d'avoir recours à des instruments dérivés de capitaux propres dans ce but.

En vertu des règles et règlements de la Bourse de Toronto, Weston peut racheter ses actions ordinaires au cours du marché à la date de leur rachat.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

En 2003, Weston a racheté aux fins d'annulation 2 013 092 de ses actions ordinaires (représentant environ 1,5 % des actions ordinaires en circulation de la société) pour 192 millions de dollars conformément à une offre reçue de Wittington Investments, Limited (« Wittington »), actionnaire majoritaire de Weston, dont la participation sera alors ramenée à 62 %. Le prix de rachat moyen pondéré de 95,58 \$ par action ordinaire était égal à 96 % du prix moyen pondéré des actions ordinaires de la société pendant les 20 derniers jours ouvrables ou 96 % du cours de clôture moyen pondéré pendant les trois jours ouvrables précédant immédiatement la clôture du rachat, selon le moins élevé des deux, sous réserve d'un prix qui ne soit pas inférieur à 95 \$ l'action ordinaire. Weston et son Conseil d'administration ont conclu que le rachat de ses actions ordinaires est au mieux des intérêts de Weston et que cette opération lui fournit la possibilité de racheter un nombre important de ses actions ordinaires à un prix inférieur au cours du marché. Cette offre a été étudiée et approuvée par un comité indépendant d'administrateurs, créé par le Conseil d'administration de Weston. Pour le rachat, Weston a obtenu de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario une dispense des règles s'appliquant aux offres publiques de rachat.

### 17. Rémunération à base d'actions (en dollars, sauf dans le tableau)

La société maintient cinq types de régimes de rémunération à base d'actions décrits ci-après.

#### Régime d'options sur actions

Weston maintient un régime d'options sur actions pour certains employés. Dans le cadre de ce régime, Weston peut attribuer des options visant l'achat d'un maximum de sept millions d'actions ordinaires; toutefois, Weston a établi une directive qui limite en tout temps le nombre d'attributions d'options sur actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, et les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire de l'attribution et peuvent être exercés au prix désigné pour l'action ordinaire, correspondant à 100 % du cours du marché des actions ordinaires de Weston le dernier jour de négociation précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions peut être exercée pour une action ordinaire de Weston au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours du marché à la date d'exercice sur le prix de l'option établi.

En 2003, Weston a attribué à 91 employés, en vertu de son régime actuel d'options sur actions, 685 129 options sur actions, qui prévoit le règlement en espèces au gré de l'employé, au prix d'exercice de 93,35 \$ l'action ordinaire. En 2004, Weston a émis 8 604 (18 812 en 2003) actions ordinaires, à l'exercice d'options sur actions, pour une contrepartie en espèces de 0,4 million de dollars (0,8 million de dollars en 2003), opération pour laquelle elle avait constaté un passif nominal au titre de la rémunération à base d'actions. La plus-value des actions de 12 millions de dollars (14 millions de dollars en 2003) a été payée à l'exercice de 238 627 (269 039 en 2003) options sur actions. En outre, 24 091 (32 702 en 2003) options sur actions ont été perdues par défaut ou annulées en 2004.

En 2002, Weston a attribué 226 000 options sur actions au prix d'exercice de 100,00 \$ l'action ordinaire, dont le règlement sera effectué au moyen d'actions ordinaires. En 2003, 2 200 options sur actions ont été exercées et 11 000 options sur actions (19 800 en 2003) ont été perdues par défaut ou annulées en 2004.

Loblaw maintient un régime d'options sur actions pour certains employés. Dans le cadre de ce régime, Loblaw peut attribuer des options visant l'achat d'un maximum de 20,4 millions d'actions ordinaires; toutefois, Loblaw a établi une directive qui limite en tout temps le nombre d'attribution d'options sur actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, et les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire de l'attribution et peuvent être exercés au prix désigné pour l'action ordinaire, correspondant à 100 % du cours du marché des actions ordinaires de Loblaw le dernier jour de négociation précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions peut être exercée pour une action ordinaire de Loblaw au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours du marché à la date d'exercice sur le prix de l'option établi.

En 2004, Loblaw a attribué 45 000 (2 387 746 en 2003) options sur actions au prix d'exercice moyen pondéré de 65,45 \$ (53,67 \$ en 2003) l'action ordinaire en vertu de son régime actuel d'options sur actions, qui prévoit le règlement en actions ou à la plus-value des actions en espèces, au gré de l'employé.

En 2004, Loblaw a émis 3 000 (93 200 en 2003) actions ordinaires, à l'exercice d'options sur actions, pour une contrepartie en espèces de 0,1 million de dollars (2 millions de dollars en 2003), opération pour laquelle elle avait constaté un passif nominal (4 millions de dollars en 2003) au titre de la rémunération à base d'actions. La plus-value des actions de 33 millions de dollars (28 millions de dollars en 2003) a été versée à l'exercice de 985 395 (802 701 en 2003) options sur actions. En outre, 97 673 (140 056 en 2003) options sur actions de Loblaw ont été perdues par défaut ou annulées en 2004.

Postérieurement à la fin de l'exercice 2004, Loblaw, dans le cadre de son régime actuel d'options sur actions, a attribué à 231 employés 2 152 252 options sur actions au prix d'exercice de 69,63 \$ l'action ordinaire, qui prévoit le règlement en actions ou à la plus-value des actions en espèces, au gré de l'employé.

### Régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles

Weston et Loblaw ont adopté un régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles pour certains employés. En vertu de ce régime, des périodes de rendement de trois ans sont établies et commencent à la date d'attribution des unités d'actions à chaque participant (la « date d'attribution »). Pour chacune des périodes de rendement déterminées, le participant reçoit un certain nombre d'unités d'actions temporairement inaccessibles; chaque unité a une valeur égale à une action ordinaire de Weston ou de Loblaw au moment de l'attribution. Chaque unité d'action temporairement inaccessible donne au participant le droit à un paiement en espèces la troisième année civile suivant la date d'attribution applicable, dont le montant est calculé selon le cours de l'action ordinaire de Weston ou de Loblaw à la Bourse de Toronto. Chaque unité d'action temporairement inaccessible sera payée au plus tard le 30 décembre de cette année.

Le coût de rémunération inhérent au régime d'unités d'achat temporairement inaccessibles sera constaté dans le bénéfice d'exploitation pendant la période de rendement en se fondant sur la rémunération totale prévue à verser à la fin de la période de rendement.

Postérieurement à la fin de l'exercice 2004, Loblaw a attribué à 231 employés 376 645 unités d'actions temporairement inaccessibles.

### Régime de droits à la plus-value d'actions

Weston maintient un régime de droits à la plus-value d'actions à l'intention de certains de ses cadres aux États-Unis. Les droits à la plus-value d'actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, et les droits y afférents sont acquis de façon cumulative à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire de l'attribution et peuvent être exercés au prix désigné pour l'action ordinaire, correspondant à 100 % du cours du marché des actions ordinaires de Weston le dernier jour de négociation précédant la date réelle de l'attribution. Au moment de l'exercice de ces droits, les employés recevront en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours du marché à la date d'exercice sur le prix établi des droits.

En 2003, Weston a attribué à 63 employés, en vertu de son régime actuel de droits à la plus-value d'actions, 252 285 droits à la plus-value d'actions, dont le règlement sera effectué en espèces, à un prix d'exercice de 93,35 \$ l'action ordinaire. En 2004, 10 800 droits à la plus-value d'actions ont été exercés et 32 800 (7 000 en 2003) ont été perdus par défaut ou annulés.

### Régime d'unités d'actions différées

Des membres indépendants du Conseil d'administration de Weston et de celui de Loblaw peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs avances sur salaire et leurs honoraires annuels sous forme d'unités d'actions différées, dont la valeur est déterminée selon le cours du marché des actions ordinaires de Weston ou de Loblaw au moment du versement des avances sur salaire ou des honoraires annuels à l'administrateur. Dès qu'un administrateur quitte le Conseil, les actions ordinaires auxquelles il a droit, conformément au régime d'unités d'actions différées, seront achetées sur le marché libre au nom de l'administrateur. À la fin de l'exercice, Weston avait 17 176 (9 579 en 2003) et Loblaw avait 30 908 (21 489 en 2003) unités d'actions différées en circulation.

### Régimes d'actionnariat à l'intention des employés (« RAE »)

Weston et Loblaw maintiennent, à l'intention de leurs employés, un RAE qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de Weston et de Loblaw par le biais de retenues salariales régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. Weston et Loblaw versent au régime une cotisation supplémentaire équivalente à 15 % de la cotisation de chaque employé. À compter du 1<sup>er</sup> février 2005, Weston et Loblaw porteront leur cotisation au régime à 25 % de la cotisation de chaque employé. Le RAE est géré par une fiducie qui achète, au nom des employés, les actions ordinaires de Weston et de Loblaw sur le marché libre.

Sommaire du coût des régimes de rémunération à base d'actions compris dans le bénéfice d'exploitation et des instruments dérivés de capitaux propres :

(en millions de dollars)	2004	2003
<b>Rémunération à base d'actions</b>		
Coût des régimes d'options sur actions et des régimes des droits à la plus-value d'actions	31 \$	76 \$
Gain découlant d'instruments dérivés de capitaux propres	(34)	(87)
	(5)	(11)
Régimes d'unités d'actions différées	3	1
Régime d'actionnariat à l'intention des employés	3	2
Coût net de la rémunération à base d'actions	3 \$	(8) \$

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les opérations visant les options sur actions et les droits à la plus-value d'actions se résument comme suit :

	2004		2003	
	Options/ droits (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options/ droits (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options/droits en cours au début de l'exercice	2 005 094	79,158 \$	1 417 233	62,867 \$
Attribué(e)s			937 414	93,350 \$
Exercé(e)s	(258 031)	52,560 \$	(290 051)	45,259 \$
Perdu(e)s par défaut/annulé(e)s	(67 891)	92,968 \$	(59 502)	79,960 \$
Options/droits en cours à la fin de l'exercice 1)	1 679 172	82,687 \$	2 005 094	79,158 \$
Options/droits pouvant être exercé(e)s à la fin de l'exercice	598 262	72,250 \$	432 425	55,201 \$

1) Les options/droits en cours représentaient environ 1,4 % (1,5 % en 2003) des actions ordinaires émises et en circulation de la société, ce qui correspondait à la directive de 5 % de la société.

La situation des options sur actions et des droits à la plus-value d'actions en cours se résume comme suit :

	2004				
	Options/droits en cours			Options/droits pouvant être exercé(e)s	
	Nombre d'options/ droits en cours	Moyenne pondérée de la durée contractuelle résiduelle (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options/ droits pouvant être exercé(e)s	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)					
37,667 \$ – 55,250 \$	380 460	1	46,002 \$	250 295	44,079 \$
63,500 \$ – 100,000 \$	1 298 712	5	93,435 \$	347 967	92,514 \$

### 18. Instruments financiers

Les instruments financiers dérivés en cours de Weston et de Loblaw se résument comme suit :

	Montants nominaux de référence échéant en						2004 Total	2003 Total
	2005	2006	2007	2008	2009	Par la suite		
Swaps de devises		11 \$	107 \$	210 \$	31 \$	755 \$	1 114 \$	1 214 \$
Swaps de taux d'intérêt	361 \$	(43) \$		240 \$	140 \$	100 \$	798 \$	755 \$
Instruments dérivés de capitaux propres				92 \$		891 \$	983 \$	945 \$
Contrat à terme d'électricité	16 \$						16 \$	68 \$

#### Swaps de devises

Au cours de 2003, Weston a mis fin à des swaps de devises qui avaient servi à échanger un montant de 2,9 milliards de dollars canadiens pour un montant en dollars américains. Un produit en espèces de 317 \$ qui a résulté d'un gain de change réalisé de 336 \$ (275 \$ après impôts) a été constaté dans l'écart de conversion et d'une perte de 19 \$ (16 \$ après impôts) constatée dans les intérêts débiteurs et autres charges de financement. Ces swaps de devises constituaient une couverture à l'égard des fluctuations des taux de change sur le placement net libellé en dollars américains de Weston dans les établissements étrangers autonomes.

Loblaw a eu recours à des swaps de devises qui visaient à échanger un montant de 1,1 milliard de dollars canadiens (1,2 milliard de dollars CA en 2003) contre un montant en dollars américains, venant à échéance d'ici 2016. Les sommes à recevoir ou à payer au titre des redressements de change découlant de ces swaps de devises sont réglées en espèces à l'échéance. À la fin de l'exercice, des sommes à recevoir cumulatives et non réalisées découlant des taux de change de 155 \$ (96 \$ en 2003) ont été comptabilisées dans les autres actifs.

### Swaps de taux d'intérêt

En 2004, Weston a conclu des swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 200 \$ venant à échéance en 2014. Ces swaps de taux d'intérêt ont été désignés comme couverture de la juste valeur des 200 \$ de BMT, portant intérêt à 5,05 % et échéant en 2014. Aux termes des swaps de taux d'intérêt, Weston recevra un taux d'intérêt fixe de 4,8 % et paiera un taux d'intérêt variable.

Les swaps de taux d'intérêt conclus par Weston visant à convertir un montant nominal net de 75 \$ de sa dette à taux fixe de 6,7 % en une dette à taux variable sont venus à échéance en 2004.

En 2003, Weston a résilié des swaps de taux d'intérêt qui avaient servi à convertir un montant nominal de 2,4 milliards de dollars de risques liés aux taux d'intérêt variables canadiens, afin de recevoir un taux fixe de 5,1 %, et un montant nominal de 1,6 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars US) de risques liés à des taux d'intérêt variables américains, afin de payer un taux d'intérêt fixe de 4,5 %. La résiliation de ces swaps de taux d'intérêt a donné lieu à un produit en espèces et à un gain de 21 \$ (13 \$ après impôts) constatés dans les intérêts débiteurs et autres charges de financement. Weston a eu recours à ces swaps de taux d'intérêt afin de compenser partiellement les risques inhérents aux taux d'intérêt variables liés aux swaps de devises, dont la cessation est également survenue en 2003.

Loblaw a recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur les quasi-espèces et les placements à court terme. Loblaw a eu recours à des swaps de taux d'intérêt visant à convertir un montant nominal net de 598 \$ (680 \$ en 2003) de ses placements à taux variable en placements à taux fixe de 5,80 % (6,72 % en 2003), venant à échéance d'ici 2013.

Postérieurement à la fin de l'exercice, Weston a résilié ses swaps de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 200 \$ qui étaient désignés comme couverture de la juste valeur des 200 \$ de BMT 5,05 %, échéant en 2014. Le gain réalisé à la résiliation de ces swaps sera reporté sur la durée résiduelle de la couverture initiale et comptabilisé dans les intérêts débiteurs et autres charges de financement.

### Swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres (en dollars)

En 2004, Weston avait des swaps sur actions cumulatifs en cours visant 1 686 700 (1 686 700 en 2003) de ses actions ordinaires au prix moyen à terme de 103,17 \$ (103,17 \$ en 2003). En 2004, Loblaw avait des contrats à terme de capitaux propres cumulatifs en cours visant 4,8 millions (4,8 millions en 2003) de ses actions ordinaires, d'une durée initiale moyenne de 10 ans au prix moyen à terme de 49,25 \$ (48,56 \$ en 2003), y compris 4,38 \$ (3,69 \$ en 2003) par action ordinaire d'intérêts débiteurs, déduction faite des dividendes qui seront versés au rachat. Ces swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres prévoient plusieurs méthodes de règlement, y compris en espèces. Leur valeur varie selon le cours des actions ordinaires sous-jacentes et ils compensent partiellement les fluctuations du coût de rémunération à base d'actions de Weston et de Loblaw. La société a inclus un gain sur le cours des actions non réalisé dans les autres actifs de 120 millions de dollars (93 millions de dollars en 2003) relativement à ces swaps sur actions et contrats à terme de capitaux propres.

En 2001, Weston a conclu un contrat de vente à terme de capitaux propres visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw au prix courant à terme de 59,70 \$ (56,05 \$ en 2003) l'action ordinaire de Loblaw. Ce prix augmente au fil du temps à un taux de 7 %. Ce contrat arrive à échéance en 2031 et sera réglé en espèces comme suit : Weston recevra le prix à terme et paiera le cours des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw à l'échéance. L'obligation de Weston en vertu de ce contrat est garantie par les actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw. Weston a conclu ce contrat pour compenser partiellement tout risque de remboursement lié à ses débentures, série A, 7,00 % et série B. De plus, le cours des actions ordinaires sous-jacentes de Loblaw excède l'obligation de Weston en vertu de ce contrat et une partie du produit tiré d'une vente future de ces actions pourra servir à satisfaire l'obligation en vertu de ce contrat au moment de sa résiliation ou de son échéance. Par conséquent, une comptabilité de couverture a été appliquée dès le début de cette entente jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 2004.

À compter du troisième trimestre de 2004, la comptabilité de couverture n'est plus appliquée au contrat de vente à terme de capitaux propres de Weston, visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw, en raison de la modification apportée au CPN-56 en mars 2004. Le CPN-56 a été modifié pour se conformer aux dispositions de la NOC-13 qui traite des éléments auxquels ne peut s'appliquer la comptabilité de couverture, en annulant la possibilité d'utiliser la comptabilité de couverture si le placement d'une entité dans les actions sous-jacentes est consolidé ou est comptabilisé selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation. La date d'application pour cesser la comptabilité de couverture décrite est le premier exercice commençant après le 1<sup>er</sup> juillet 2004. En raison de cette modification du CPN-56, qui est entrée en vigueur au troisième trimestre de 2004, Weston a constaté une charge hors caisse, comprise dans les intérêts débiteurs et autres charges de financement consolidés, ce qui représente le rajustement de la juste valeur du contrat de vente à terme de capitaux propres de Weston, visant 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw, à partir du début du troisième trimestre. Le rajustement de la juste valeur est fondé sur les fluctuations du cours des actions sous-jacentes de Loblaw et constitue un élément hors caisse qui sera éventuellement compensé par la constatation de tout gain à la cession des 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw par Weston. Avant la modification du CPN-56, le rajustement de la juste valeur était reporté et constaté dans le bilan consolidé dans les autres actifs et les autres passifs. Conformément aux dispositions transitoires, le rajustement de la juste valeur hors caisse à la date d'entrée en vigueur de la modification du CPN-56 demeurera reporté et inclus dans les autres actifs et les autres passifs au bilan consolidé et sera constaté dans le bénéfice net à l'échéance ou à la résiliation du contrat de vente à terme de capitaux propres. À la fin de l'exercice, en vertu de ce contrat, Weston avait une obligation de 118 millions de dollars (113 millions de dollars en 2003), qui a été incluse dans les autres passifs, et une perte reportée de 125 millions de dollars (186 millions de dollars en 2003) qui a été prise en compte dans les autres actifs.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Contrat à terme d'électricité

La société a conclu un contrat à terme d'électricité afin de réduire la volatilité des prix de l'électricité et de maintenir une partie des coûts d'électricité de la société en Ontario (Canada) à des taux se rapprochant de ceux en vigueur en 2001. Ce contrat à terme d'électricité est d'une durée initiale de trois ans et expire en mai 2005.

### Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant estimatif que la société recevrait ou aurait à payer si les accords d'instruments étaient résiliés à la date de clôture de l'exercice. La juste valeur de chaque type d'instrument financier a été estimée d'après les méthodes et hypothèses suivantes en fonction de diverses données sur la valeur du marché et d'autres techniques d'évaluation, selon le cas.

- La juste valeur des espèces, des quasi-espèces, des placements à court terme, des débiteurs, de la dette bancaire, des effets commerciaux, des créditeurs et charges à payer et des emprunts bancaires à court terme se rapprochait de leur valeur comptable, étant donné leur échéance à court terme.
- L'estimation de la juste valeur de la dette à long terme se fondait sur la valeur actualisée des flux de trésorerie s'y rapportant, calculée en fonction du taux d'emprunt marginal estimatif de la société pour des dettes ayant des échéances résiduelles identiques.
- L'estimation de la juste valeur des débentures échangeables se fondait sur leur cours à la date de clôture de l'exercice.
- L'estimation de la juste valeur des swaps de devises se fondait sur les cours au comptant et les taux d'intérêt à terme et se rapprochait de leur valeur comptable.
- L'estimation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt se fondait sur la valeur actualisée des flux de trésorerie nets des swaps, calculée en fonction des taux du marché et des taux d'intérêt à terme pour les swaps ayant des échéances résiduelles identiques.
- L'estimation de la juste valeur des swaps sur actions et des contrats à terme de capitaux propres a été calculée en multipliant les actions ordinaires en circulation de la société et celles de Loblaw aux termes des swaps sur actions et des contrats à terme de capitaux propres par l'écart entre le cours des actions ordinaires et le prix moyen à terme des swaps sur actions et des contrats à terme en cours à la fin de l'exercice.
- La juste valeur du contrat à terme d'électricité a été fournie par une contrepartie et se fondait sur les prix futurs prévus de l'électricité.

	2004		2003	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Passif de la dette à long terme	6 328 \$	7 100 \$	6 203 \$	6 906 \$
Passif de la dette à long terme (compte non tenu des débentures échangeables)	5 955 \$	6 596 \$	5 829 \$	6 337 \$
Actif (passif) net des swaps de taux d'intérêt	(2)\$	9 \$		13 \$
Passif net des swaps sur actions et des contrats à terme de capitaux propres	2 \$	2 \$	(20)\$	(20)\$
Actif net du contrat à terme d'électricité		3 \$		2 \$

### Risque de contrepartie

La société peut être exposée à des pertes si une contrepartie à ses accords d'instruments financiers dérivés manque à ses engagements. La société a cherché à minimiser les risques et les pertes éventuels en concluant des opérations sur instruments dérivés avec des contreparties jouissant au minimum de la cote de solvabilité à long terme A et en limitant les risques auxquels elle peut s'exposer avec une contrepartie donnée pour ce qui est de ses accords d'instruments financiers dérivés. La société applique des politiques, des contrôles et des méthodes de présentation de l'information internes qui exigent l'évaluation constante et la mise en œuvre de mesures correctives, s'il y a lieu, à l'égard de ses opérations sur instruments dérivés. En outre, les montants en capital des instruments dérivés sur devises et des instruments de capitaux propres font l'objet d'un accord de compensation, et il n'y a aucun risque de perte à l'égard des montants nominaux en capital des instruments dérivés sur taux d'intérêt et sur actions.

### Risque de crédit

L'exposition de la société au risque de crédit découle des quasi-espèces et des placements à court terme de la société, des comptes clients de Weston Foods et des sommes à recevoir sur cartes de crédit du secteur de la distribution alimentaire ainsi que des débiteurs des magasins franchisés, associés et de comptes indépendants.

Le risque de crédit lié aux quasi-espèces et aux placements à court terme de la société résulte d'un éventuel défaut de remboursement d'un titre par une contrepartie. Ce risque est limité par les politiques et lignes directrices de la société qui stipulent que les émetteurs de titres de placement autorisés doivent avoir obtenu au moins la cote A d'une agence de notation reconnue et qui précisent les risques minimums et maximums pour des émetteurs spécifiques.

Weston Foods procède de manière continue à l'évaluation du crédit de ses nouveaux clients et de ses clients actuels à la lumière de leur situation financière et évalue la recouvrabilité de ses comptes clients afin de limiter d'éventuelles pertes sur créances.

L'exposition au risque de crédit du secteur de la distribution alimentaire est liée principalement aux sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC et aux pertes pouvant découler d'un éventuel défaut de paiement de la part des consommateurs dans les magasins franchisés, magasins associés et comptes indépendants. Afin de réduire le risque de crédit qui y est associé, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit et gère activement son portefeuille de cartes de crédit. Le secteur de la distribution alimentaire surveille activement et régulièrement les créances des franchisés, des magasins associés et des comptes indépendants et perçoit les sommes dues sur une base régulière conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de détenteurs de cartes de crédit.

### 19. Écart de conversion cumulatif

En 2004, en raison du renforcement marqué du dollar canadien par rapport au dollar américain, la variation de l'écart de conversion cumulatif a fait chuter les capitaux propres de 213 \$ (253 \$ en 2003). Cette variation nette est attribuable à l'incidence négative de la conversion du placement net américain de la société dans des établissements étrangers autonomes en conséquence de la remontée du dollar canadien relativement à la monnaie américaine depuis la fin de l'exercice 2003.

### 20. Éventualités, engagements et garanties

La société est partie et éventuellement assujettie à des réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, mais sans s'y limiter, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi à la réglementation et à l'environnement. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des administrations fiscales fédérale et provinciales relativement à l'impôt sur les bénéfices, à l'impôt sur le capital et aux impôts indirects et, par conséquent, pourrait faire l'objet d'évaluations ou de redressements. Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par le biais des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les présents états financiers consolidés.

La société est engagée dans divers contrats de location-exploitation. Les versements minimums futurs aux termes de ces contrats de location-exploitation sont répartis comme suit :

	Montants échéant en						Exercices ultérieurs jusqu'en 2054	2004 Total	2003 Total
	2005	2006	2007	2008	2009	2009			
Versements aux termes de contrats de location-exploitation	215 \$	195 \$	172 \$	151 \$	130 \$	663 \$	1 526 \$	1 458 \$	
Revenu prévu provenant de la sous-location	(65)	(53)	(46)	(36)	(27)	(72)	(299)	(210)	
Versements nets aux termes de contrats de location-exploitation	150 \$	142 \$	126 \$	115 \$	103 \$	591 \$	1 227 \$	1 248 \$	

À la fin de l'exercice, les projets d'immobilisations, notamment la construction, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments, et l'achat de biens immobiliers dans lesquels la société s'est engagée, ont totalisé approximativement 357 \$ (419 \$ en 2003).

La société fournit des lettres de crédit de soutien utilisées à l'égard de certaines obligations qui ont trait principalement à des opérations immobilières et aux programmes d'avantages sociaux et d'assurance. Le passif éventuel brut total relativement à ces lettres de crédit de soutien s'élève à environ 303 \$ (272 \$ en 2003). D'autres lettres de crédit de soutien relatives au programme de financement pour les franchisés et la titrisation des sommes à recevoir sur carte de crédit de la Banque PC de Loblaw ont été établies comme des garanties et sont expliquées plus en détail dans la section Garanties ci-après.

Dans le cadre de l'acquisition de Provigo par Loblaw, Loblaw s'est engagée, sur une période de sept ans à partir de 1999 et sous réserve de cessions d'entreprises, à encourager la petite et moyenne entreprise ainsi que les collectivités agricoles québécoises en achetant auprès de fournisseurs québécois, dans le cours normal de ses activités, des biens et des services pour un total au moins égal à celui de 1998. Loblaw a respecté cet engagement chaque année, de 1999 à 2004 inclusivement.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### Garanties

La société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent, conformément à la définition qu'en donne la Note d'orientation concernant la comptabilité 14 « Informations à fournir sur les garanties » :

### Lettres de crédit de soutien

Une importante banque canadienne a produit une lettre de crédit de soutien au profit d'une fiducie indépendante relativement au programme de titrisation des sommes à recevoir sur cartes de crédit de la Banque PC, filiale en propriété exclusive de Loblaw. Cette lettre de crédit de soutien pourrait être utilisée advenant une baisse majeure des produits découlant des sommes à recevoir sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur, après épuisement du compte de réserve de caisse établi en vertu de l'entente de titrisation. Loblaw a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré de la lettre de crédit de soutien. Loblaw estime faible une telle probabilité. Le passif éventuel brut total en vertu de cette entente, qui représente 15 % des sommes à recevoir sur cartes de crédit titrisées, est d'environ 118 \$ (84 \$ en 2003).

Une importante banque canadienne a fourni une lettre de crédit de soutien d'un montant de 42 \$ (35 \$ en 2003) au profit d'une fiducie de financement indépendante qui offre des prêts aux franchisés de Loblaw pour l'achat de stocks et d'immobilisations, principalement du matériel et des agencements. Selon une règle bien définie, le montant de la lettre de crédit de soutien correspond à environ 10 % du capital des prêts en cours, quel que soit le moment. Dans le cas où un franchisé ne respecte pas les modalités de son prêt et que Loblaw n'a pas, dans un délai déterminé pris le prêt en charge ou si le prêt n'a toujours pas été honoré, la fiducie de financement indépendante pourra céder le prêt à Loblaw, s'appuyer sur cette lettre de crédit de soutien ou mettre en jeu sa garantie. Loblaw a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de crédit de soutien.

### Obligations locatives

Conformément à des dispositions prises par le passé relativement à certains de ses actifs, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure éventuellement responsable des obligations locatives dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecte pas ses obligations locatives. Le montant estimatif pour un loyer minimum, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, s'élève à 145 \$ (178 \$ en 2003).

### Dispositions d'indemnisation

De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition ainsi que des contrats de location, et dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnités à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des ruptures de représentation et des garanties ou des réclamations futures à l'égard de certains éléments de passif, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Les modalités de ces indemnités sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. Étant donné la nature de ces dispositions d'indemnisation, la société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximum du paiement éventuel qu'elle peut être tenue de verser puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximum éventuel et que les montants dépendent de l'issue des événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important en vertu de telles dispositions d'indemnisation.

En 2004, Weston a reçu une demande de réclamation s'élevant à 20 \$ en impôts exigibles alléguant une violation d'ordre fiscal inhérente à des représentations et des garanties relativement à des exercices antérieurs à la vente de l'entreprise de produits forestiers de Weston en 1998. Cette réclamation est présentement contestée.

### 21. Opérations entre apparentés

L'actionnaire majoritaire de la société, Wittington, et ses sociétés affiliées, sont des apparentés. La société, dans le cours normal de ses activités, effectue des opérations de routine avec ces apparentés, y compris la location de locaux à bureaux, aux prix du marché, de Wittington. Les paiements de location versés à Wittington s'élevaient à environ 4 \$ en 2004, auxquels s'ajoute un paiement ponctuel de 8 \$ pour une propriété qui sera aménagée dans le futur. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les apparentés et à acquitter tous les soldes avec ceux-ci selon les conditions normales de commerce. De même, en 2003, Weston a racheté aux fins d'annulation 2 013 092 de ses actions ordinaires de Wittington pour 192 \$ (voir la note 16).

De temps à autre la société, Loblaw et Wittington Investments, Limited peuvent faire des choix permis ou requis en vertu de la législation fiscale applicable en ce qui concerne les sociétés affiliées et, par conséquent, peuvent conclure des ententes à cet égard. Ces choix et les ententes qui les concernent n'ont pas d'incidence majeure sur la société.

## 22. Information sectorielle

La société a deux secteurs d'exploitation isolables : Weston Foods et la distribution alimentaire. Weston Foods se concentre principalement dans le secteur des produits de boulangerie et des produits laitiers en Amérique du Nord. Le secteur de la distribution alimentaire, qui se consacre essentiellement au commerce de détail des aliments, et qui s'emploie à augmenter son assortiment de produits et de services de marchandise générale au Canada, est exploité par Loblaw. Au cours des exercices précédents, la société présentait Weston Foods sous le secteur de la transformation des aliments.

Les conventions comptables adoptées pour ces secteurs d'exploitation isolables sont les mêmes que celles qui sont décrites dans le sommaire des principales conventions comptables de la société. La société évalue le rendement de chaque secteur d'exploitation isolable en fonction du bénéfice d'exploitation. Aucun de ces secteurs d'exploitation isolable ne dépend d'un seul client externe.

	2004	2003 retraités (note 1)
<b>Chiffre d'affaires</b>		
Weston Foods	4 335 \$	4 523 \$
Distribution alimentaire	26 209	25 220
Intersectoriel	(746)	(722)
Chiffres consolidés	29 798 \$	29 021 \$
<b>Bénéfice d'exploitation 1)</b>		
Weston Foods	138 \$	374 \$
Distribution alimentaire	1 644	1 458
Chiffres consolidés	1 782 \$	1 832 \$
<b>Amortissement</b>		
Weston Foods	147 \$	144 \$
Distribution alimentaire	473	393
Chiffres consolidés	620 \$	537 \$
<b>Total de l'actif</b>		
Weston Foods 2)	4 652 \$	4 817 \$
Distribution alimentaire	13 179	12 301
Activités abandonnées	73	268
Chiffres consolidés	17 904 \$	17 386 \$
<b>Acquisitions d'immobilisations et écarts d'acquisition</b>		
Weston Foods	188 \$	233 \$
Distribution alimentaire	1 288	1 313
Chiffres consolidés	1 476 \$	1 546 \$

- 1) L'exercice 2004 comprend des charges de restructuration et autres charges de 136 \$ (64 \$ en 2003) qui sont constituées d'une charge de 119 \$ (35 \$ en 2003) constatée par Weston Foods et d'une charge de 17 \$ (29 \$ en 2003) constatée par la distribution alimentaire (voir la note 2).
- 2) Comprend le placement de 365 \$ (367 \$ en 2003) dans des actions ordinaires de Domtar, placement qui est efficacement couvert par suite de l'émission par Weston des débiteures échangeables 3 % (voir la note 14).

La société exerce ses activités principalement au Canada et aux États-Unis.

	2004	2003 retraités (note 1)
<b>Chiffre d'affaires (intersectoriel non compris)</b>		
Canada	26 749 \$	25 741 \$
États-Unis	3 049	3 280
Chiffres consolidés	29 798 \$	29 021 \$
<b>Immobilisations et écarts d'acquisition</b>		
Canada	9 268 \$	8 469 \$
États-Unis	1 945	2 189
Chiffres consolidés	11 213 \$	10 658 \$